



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 17 JUIN 2014 -

- : - : - : - : -

Mady Martinelli
Sténotypiste de conférences
123 rue de Paris
78470 St-Rémy-lès-Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00 / Fax 01 30 47 17 53
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| ADMINISTRATION GENERALE | 1 |
| 01 - Installation des nouveaux Conseillers municipaux..... | 1 |
| Désignation d'un secrétaire de séance | 2 |
| Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 5 et du 15 avril 2014 | 3 |
| 02 - Composition des commissions municipales | 3 |
| 03 - Renouvellement du Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD)..... | 4 |
| 1 - COMMISSION DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT, DU PERSONNEL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL..... | 5 |
| 1.1 - Approbation du compte de gestion 2013 du budget de la commune..... | 5 |
| 1.2 - Approbation du compte de gestion 2013 du budget annexe d'assainissement..... | 6 |
| 1.3 - Approbation du compte administratif du budget 2013 de la commune..... | 6 |
| 1.4 - Approbation du compte administratif 2013 du budget annexe d'assainissement | 16 |
| 1.5 - Affectation du résultat 2013 du budget de la commune | 16 |
| 1.6 - Affectation du résultat 2013 du budget annexe d'assainissement..... | 17 |
| 1.7 - Demande de créances éteintes des titres de recettes des exercices 2005 à 2011 | 17 |
| 1.8 - Attribution de l'indemnité de Conseil allouée à la trésorerie pour le budget de la commune et le budget annexe d'assainissement | 17 |
| 1.9 - Demande de subvention auprès du SIEVD dans le cadre du programme local de prévention des déchets..... | 18 |
| 1.10 - Établissement d'une liste de contribuables à proposer au Directeur des Services Fiscaux pour la constitution de la commission communale des impôts directs | 18 |
| 1.11 - Fixation des tarifs municipaux de l'année scolaire 2014-2015 | 18 |
| 1.12 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association SMSH..... | 19 |
| 1.13 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association COS..... | 20 |
| 1.14 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres..... | 20 |
| 1.15 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'ouverture des plis des délégations de service public | 21 |
| 1.16 - Adhésion au groupement de commandes du SIGEIF pour l'achat de gaz | 22 |
| 1.17 - Approbation de la rémunération du Président de la SEMHACH | 22 |
| 2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA | |

| | |
|--|-----------|
| RESTAURATION MUNICIPALE | 24 |
| 2.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Élan de Chevilly-Larue | 24 |
| Vœu sur la réforme territoriale..... | 25 |
| 2.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de gestion et d'animation de la Maison Pour Tous (CGAMPT)..... | 44 |
| 2.3 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association "La Ferme du Saut du Loup" | 44 |
| 3.9 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Actions emplois Formations 94 (AEF 94) | 44 |
| 3.10 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'économie Solidaire Chevillais (PESC)..... | 44 |
| 2.4 - Dénomination de l'accueil de loisirs sans hébergement/pôle collégiens, sis 90 rue du Petit Leroy | 45 |
| 2.5 - Renouvellement de la candidature de la commune au titre "Ville Amie des Enfants" | 45 |
| 2.7 - Réforme des rythmes scolaires | 46 |
| 3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 55 |
| 3.3 - Approbation de la convention de garantie d'emprunt pour les logements locatifs du lot 5/6 de la ZAC Sorbiers-Saussaie..... | 55 |
| 3.4 - Approbation de la garantie d'emprunt concernant les 49 logements locatifs réalisés par Valophis-Habitat - Lot 5/6 de la ZAC Sorbiers-Saussaie | 55 |
| 3.5 - Approbation de la garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 712 logements du quartier des Sorbiers | 55 |
| 3.6 - Adoption de la modification du règlement de copropriété et cession des lots indivises du 55 Boulevard Jean Mermoz..... | 55 |
| 3.7 - Acquisition d'un terrain pour l'élargissement de la rue du Berry appartenant aux Résidences le Logement des Fonctionnaires au bénéfice de la Commune | 56 |
| 3.8 - Subvention à l'action de parrainage vers et dans l'emploi 2014 porté par le Comité de Bassin d'emploi du Sud Val-de-Marnais | 56 |
| 3.11 - Recours contre l'implantation d'une surface commerciale débouchant au 39/45 avenue du Général Leclerc, commune de l'Haÿ-les-Roses et avenue du Général de Gaulle, commune de Chevilly-Larue | 56 |
| 3.12 - Désignation des représentants du Conseil municipal à la commission de règlement amiable du Tramway T7 | 57 |
| 4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS..... | 58 |
| 4.1 - Demande de subvention au titre du contrat territoire lecture..... | 58 |
| 4.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)..... | 58 |
| 4.3 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC)..... | 58 |

| | |
|---|-----------|
| 4.4 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Centre culturel de Chevilly-Larue | 59 |
| 4.5 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association la Maison du Conte .. | 59 |
| 4.6 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association ACDKM..... | 59 |
| 4.7 - Approbation du projet de coopération 2014 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie | 59 |
| 4.8 - Demande de subvention auprès de la DRAC Île-de-France, de la région Île-de-France et du Conseil général du Val-de-Marne pour l'aménagement de la Maison du Conte..... | 60 |
| 5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION SANTE | 60 |
| 5.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association épicerie solidaire de Chevilly-Larue "Sol'Épi" | 60 |
| 5.2 - Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)..... | 60 |
| Article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal : | 61 |
| - Proposition de création d'une commission municipale "Sécurité Publique pour Tous" | 61 |
| QUESTIONS DIVERSES | 66 |



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 17 JUIN 2014 -

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

01 - Installation des nouveaux Conseillers municipaux

Mme la MAIRE. - Avant de dérouler la séance, il est nécessaire de procéder à l'installation de 3 nouveaux conseillers municipaux. Je vous informe des démissions de M. Pascal Rioual, de Mme Geneviève Gliozzo et de M. Bruno Tranchant, ainsi que celles de 3 personnes qui succédaient sur la liste conduite par M. Rioual, à savoir les démissions de Mme Christine Bertrand, de Mme Catherine Bonnet et de M. Pascal Boyer qui me l'ont remise par courrier recommandé reçu en mairie de Chevilly-Larue le 22 avril 2014.

J'ai sollicité par courrier du 12 mai 2014 M. Yacine Ladjici, Mme Armel Dapra et M. Philippe Komorowski pour procéder à leur installation à cette séance de Conseil municipal.

Ayant reçu une réponse positive de leur part, je vais procéder à leur installation et leur demander de bien vouloir prendre place au sein de notre assemblée.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

(Applaudissements.)

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 6 mai 2014.

Je procède à l'appel nominatif.

Mme la Maire procède à l'appel nominatif...

Stéphanie DAUMIN, présente

Christian HERVY, présent

Hermine RIGAUD, présente

André DELUCHAT, présent
Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente
Laurent TAUPIN, présent
Élisabeth LAZON, présente, pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon jusqu'à son arrivée
Patrick BLAS, présent
Hélène HUSSON, présente
Jean-Paul HOMASSON, présent
Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente
Christian NOURRY, présent
Barbara LORAND-PIERRE, présente
Dominique LO FARO, présent, pouvoir à Frédéric Sans jusqu'à son arrivée
Régine BOIVIN, présente
Renaud ROUX, présent
Murielle DESMET, présente, pouvoir à André Deluchat jusqu'à son arrivée
Joseph RAMIASA, présent
Charlotte REGINA, présente
Hadi ISSAHNANE, présent
Amélie AFANTCHAWO, présente
Genaro SUAZO, absent, pouvoir à Vincent Phalippou
Sophie NASSER, présente
Vincent PHALIPPOU, présent
Kawtar OUZIT, présente
Frédéric SANS, présent
Patrick VICERIAT, présent
Liliane PONOTCHEVNY, présente
Thierry MACHELON, présent
Beverly ZEHIA, présente
Yacine LADJICI, présent
Armelle DAPRA, présente
Philippe KOMOROWSKI, présent

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités, vous avez à désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose notre collègue André Deluchat.

(Approbation.)

Je vous en remercie.

Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 5 et du 15 avril 2014

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal des 5 et 15 avril 2014.

Avez-vous des remarques sur ces PV ?...

(Aucune.)

☛ **VOTE : LES PROCES-VERBAUX DES 5 ET 15 AVRIL 2014 SONT ADOPTES A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous indique l'ajout d'un point à l'ordre du jour sur sollicitation de M. Viceriat : la création d'une sixième commission consacrée aux questions de sécurité pour tous.

Je vous indique qu'au titre de l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal, un groupe d'opposition dispose du droit de le faire une fois par an.

Ce point sera examiné en fin de conseil.

02 - Composition des commissions municipales

Mme la MAIRE. - Un travail a été mené en partenariat avec l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal, de sorte que nous puissions entériner ce jour la composition des commissions, sachant que nous avons déterminé le nombre et l'objet de chacune de ces commissions lors de la précédente séance du Conseil municipal.

Il s'agit, là, d'en déterminer la composition et de valider les Présidents et vice-Présidents.

(Arrivée de Mme Lazon à 19 h 20.)

Je vous propose de lire tout ce qui est remonté des travaux réalisés par les groupes. Je vous demande de bien vouloir m'avertir des éventuelles erreurs ou changements. Cela a été travaillé en commissions municipales, a priori, il n'y a pas de problème.

Commission n° 1 : commission des finances, de l'investissement, du personnel et du patrimoine communal

Mme la MAIRE. - Seront participants : André Deluchat qui en assurera la présidence au titre de la représentation du Maire, Christian Hervy, Genaro Suazo, Vincent Phalippou, Renaud Roux, Laurent Taupin, Hermine Rigaud, Nathalie Tchenquela-Grimonprez, Frédéric Sans, Liliane Ponotchevny, Thierry Machelon, Yacine Ladjici et Philippe Komorowski.

Je vous indique également que, dans un souci de bonne représentativité de l'ensemble des composantes de ce Conseil municipal, j'ai proposé aux groupes d'opposition d'accepter un poste de vice-présidence à chacune de ces commissions.

Pour la première commission, un poste de vice-Président sera occupé par Vincent Phalippou et un poste de vice-Présidente sera occupé par Liliane Ponotchevny.

Pas de remarques ?....

(Aucune.)

Commission n° 2 : commission de coordination du projet éducatif local et de la restauration municipale

Mme la MAIRE. - La Présidente représentante de la Maire sera Hélène Husson.

Les autres participants seront Nora Lamraoui-Boudon, Patrick Blas, Élisabeth Lazon, Barbara Lorand-Pierre, Charlotte Regina, Hadi Issahnane, Kawtar Ouzit, Muriel Desmet, Amélie Afantchawo, Liliane Ponotchevny, Thierry Machelon et Armelle Dapra.

Les vice-présidences seront assumées par Patrick Blas et Thierry Machelon.

Commission n° 3 : commission de l'aménagement et du développement durable

Mme la MAIRE. - Le Président désigné par le Maire sera Laurent Taupin.

Y participeront Christian Nourry, Christian Hervy, Vincent Phalippou, Renaud Roux, Genaro Suazo, Joseph Ramiasa, Hélène Husson, Régine Boivin, André Deluchat, Nathalie Tchenquela-Grimonprez, Patrick Viceriat et Yacine Ladjici.

Les vice-Présidents seront Joseph Ramiasa et Patrick Viceriat.

Commission n° 4 : commission de la culture, des jumelages, des fêtes et cérémonies et de la lutte contre les discriminations

Mme la MAIRE. - La Présidente représentante du Maire sera Élisabeth Lazon. Les participants seront : Barbara Lorand-Pierre, Joseph Ramiasa, Patrick Blas, Dominique Lo Faro, Frédéric Sans, Jean-Paul Homasson, Sophie Nasser, Amélie Afantchawo, Patrick Viceriat, Beverly Zehia et Armelle Dapra.

La vice-Présidence sera assurée par Dominique Lo Faro et Armelle Dapra.

Commission n° 5 : commission de l'action sociale, des solidarités et de la prévention santé

Mme la MAIRE. - La présidente désignée par la Maire sera Hermine Rigaud.

Les participants seront Nora Lamraoui-Boudon, Christian Nourry, Charlotte Regina, Muriel Desmet, Dominique Lo Faro, Régine Boivin, Jean-Paul Homasson, Sophie Nasser, Beverly Zehia et Philippe Komorowski.

La vice-présidence sera assurée par Nora Lamraoui-Boudon et Philippe Komorowski.

La composition de ces commissions est à peu près équilibrée allant de 13 à 15 participants. C'est, je crois, une garantie de travail en bonne intelligence que d'avoir confié les postes de vice-présidence à des représentants de la majorité et de l'opposition. Que chacun n'hésite pas à s'en saisir pour que nous puissions travailler dans d'excellentes conditions.

Les commissions se sont réunies à titre informel pour la préparation de ce Conseil puisqu'elles n'avaient pas encore fait l'objet d'une désignation officielle en Conseil municipal.

Une fois qu'elles seront désignées officiellement, elles seront convoquées à titre formel par les Présidents desdites commissions.

Ces délibérations appellent-elles des remarques de votre part ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA COMPOSITION DE CES COMMISSIONS EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

03 - Renouvellement du Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Mme la MAIRE. - Il s'agit d'une instance officielle ayant pour rôle de faciliter le dialogue entre les différentes parties concernées non seulement par la lutte contre l'insécurité, mais toutes les formes de prévention.

C'est l'instance locale à partir de laquelle nous avons la possibilité de discuter dans des conditions pluralistes avec l'ensemble des autorités compétentes, notamment en matière de sécurité publique.

Y participent un ou plusieurs représentants du commissariat de police, un représentant du Parquet, un certain nombre d'associations en lien avec l'insertion ou l'accompagnement des personnes en difficulté, ainsi que les bailleurs de la commune, des représentants de copropriétés et le juge pour enfant.

Il est proposé, à travers cette délibération, d'y désigner les représentants officiels de la collectivité.

Il est, de droit, au titre des règles en vigueur, présidé par le Maire de la commune.

Je propose qu'au titre de leur délégation, nous y envoyons Hélène Husson, Maire adjointe aux actions de prévention et lutte contre les discriminations, ainsi que Patrick Blas au titre de la tranquillité et de la sécurité publiques.

Je vous propose que chaque groupe représenté au sein du Conseil municipal fasse une proposition pour y participer, sachant que cette commission sera amenée à se réunir dans sa formation plénière, qui doit se tenir au moins une fois par an, charge à nous de la convoquer plus souvent si nécessaire, mais aussi dans une formation plus thématique, dans des formations non pas restreintes en termes de tour de table, mais dont l'ordre du jour pourra plus spécifiquement porter sur un certain nombre de sujets. Nous aurons donc ensemble à arrêter les différents thèmes de travail.

Ce véritable outil de travail me paraît d'autant plus pertinent qu'il comprend dans son tour de table ceux qui disposent des moyens d'agir en matière de sécurité et de tranquillité publiques et dont c'est la compétence propre.

Cela appelle-t-il de votre part des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Je vais vous demander de désigner un représentant par groupe.

M. MACHELON. - Je suis candidat pour le groupe UMP.

M. KOMOROWSKI. - Je suis candidat pour le groupe socialiste et citoyen.

Mme AFANTCHAWO. - Je suis candidate pour les non-inscrits.

Mme DESMET. - Je suis candidate pour le parti de gauche.

M. RAMIASA. - Je suis candidat pour les socialistes unitaires.

Mme LORAND-PIERRE. - Je suis candidate pour le groupe communiste et partenaire.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

| |
|---|
| 1 - COMMISSION DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT, DU PERSONNEL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL |
|---|

1.1 - Approbation du compte de gestion 2013 du budget de la commune

M. DELUCHAT. - Vous allez avoir un certain nombre de délibérations à voter. Elles se ressemblent un peu toutes sur la méthode, pas sur le fond.

Ce compte de gestion est mis en place par notre comptable. Il arrête les chiffres de 2013 qui doivent être conformes au compte administratif que l'on va voter après.

Vous remarquerez qu'ils se ressemblent tous. Vous retrouvez les mêmes chiffres en section d'investissement pages 7-1, 8-1 et 9-1 au chapitre 2 du compte administratif.

Je vous demande d'approuver le compte en l'état.

Mme la MAIRE. - Le compte de gestion n'est pas établi pas nos services, mais par le comptable du Trésor Public.

Nous pouvons d'ores et déjà constater la concordance des chiffres avec le compte administratif. Nous aurons à valider ensuite le compte administratif.

Avez-vous des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : ADOPTE, MOINS 7 ABSTENTIONS**

Le compte de gestion 2013 du budget de la commune est adopté à la majorité.

1.2 - Approbation du compte de gestion 2013 du budget annexe d'assainissement

M. DELUCHAT. - Ce compte doit concorder avec le compte administratif 2013 de la commune.

Présentation...

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : ADOPTE, MOINS 7 ABSTENTIONS**

Le compte de gestion 2013 du budget annexe d'assainissement est adopté à la majorité.

1.3 - Approbation du compte administratif du budget 2013 de la commune

M. DELUCHAT. - Le compte administratif rapproche les prévisions ou les autorisations inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses, que sont les mandats et, en recettes, que sont les titres.

Ce compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'assemblée délibérante, qui est le Conseil municipal et qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. C'est pour cela que nous le faisons aujourd'hui. Tout ceci suit la clôture de l'exercice 2013. C'est l'objet de la présentation du compte administratif pour cette année-là.

Le rapport de présentation qui accompagne le compte administratif est très complet. Je pense que vous l'avez parcouru. Aussi, je ne vous le détaillerai point, à moins que vous ayez des questions à nous poser ou que vous souhaitiez des éclaircissements.

Ainsi, je vais pointer les éléments saillants qui sont à retirer de l'exécution budgétaire 2013 réalisée par les services municipaux correspondant aux orientations de l'équipe municipale sortante.

Je souhaite d'abord vous rappeler – et j'insiste parce que nous sommes dans une nouvelle équipe municipale - que l'année 2010 a été la dernière année budgétaire de l'ancienne taxe professionnelle.

À compter de 2011, la contribution économique territoriale (CET) a substituée la taxe professionnelle. Elle est constituée de deux parties, de la Contribution Financière des Entreprises, la CFE, et la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la CVAE.

Le taux de la CFE est fixé par la collectivité (on le maîtrise à peu près, on peut décider de l'augmenter ou l'inverse) et celui de la CVAE est fixe à un taux maximum de 1,5 %.

Ce taux est progressif selon le chiffre d'affaires de l'entreprise. En dessous de 500 000 € de chiffre d'affaires, le taux de la CVAE est de 0 %, donc les entreprises ne payent pas. Il faut atteindre 50 millions d'euros de chiffre d'affaires pour atteindre 1,5 %. Il est bien de le savoir. Entre 10 millions et 50 millions d'euros, je crois qu'il est de 1,4 %.

En 2011, ont émergé les nouvelles péréquations horizontales venant s'ajouter au Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) créé en 1991.

Ce fût le fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR) suite à la suppression de la taxe professionnelle qui vise à étaler les pertes et les recettes constatées depuis 2009, date d'arrêt au curseur. Cela permettait de compenser les villes qui avaient moins de nouvelles taxes par rapport à d'autres qui en avaient plus et on écrétait certaines pour donner aux autres.

Puis, ce fût le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales, le FPIC, en 2012 pour aider les communes dites moins favorisées. Il existe des mécanismes assez compliqués dont je vous passe le détail.

Pour ce qui concerne le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France, à compter de 2013, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) obtenue en 2005 nous exonérait de payer le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France. Or, en 2013, cette exonération a été annulée. Nous ne sommes plus éligibles à la DSU à compter de 2014, comme le rapporte le Parisien de ce matin.

2013 fut l'année qui a connu des augmentations importantes sur les fonds de péréquation.

En 2013, le coût supplémentaire de ces fonds de péréquation s'est élevé à 900 000 € pour atteindre le montant de près de 2,700 M€, augmentation qui n'est pas à la marge.

En 2013, la dynamique économique de notre ville a permis d'abonder le budget communal de 1 M€ dû principalement à la contribution foncière des entreprises de la ZAC Petit Leroy.

La taxe d'habitation et la taxe foncière ont aussi progressé avec la ZAC St-Michel. En tenant compte des recettes nouvelles et de l'augmentation de 56 % de la péréquation, les efforts de la municipalité ne sont pas payés en retour puisque le delta positif restant est réduit à 100 000 €.

Voilà la philosophie de ce budget du compte administratif 2013.

L'excédent brut de fonctionnement atteint, en 2013, 5,9 M€. C'est le 3^{ème} meilleur résultat et, ce, malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement et le coût supplémentaire de la péréquation, laquelle représente aussi 7,4 % des dépenses de gestion quand elle n'était que de 0,6 en 2010.

Concernant la dette, durant le mandat, le stock a baissé pour être en dessous de 30 M€ pour une dépense d'investissement durant ce mandat de 42,5 M€, soit une réalisation moyenne de 7 M€ par an.

D'ailleurs, en 2013, l'investissement a été de 10,7 M€, tel que prévu dans le budget primitif.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 2 %, à 34 719 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 3,76 % à 42 142 000 €.

Si l'on retire les fonds de péréquation qui représentent l'équivalent de 5 points d'impôt, cela ramène les recettes réelles de fonctionnement à 1,5 % d'augmentation. On était au-dessus des dépenses réelles et avec ces fonds de péréquation, on passe en dessous.

Les recettes en matière de produits fiscaux représentent 67 % des recettes totales, soit près de 28 M€.

Les dotations et les compensations de l'État s'élèvent à 10 782 000 €, soit 26 % des recettes totales.

Les dépenses de fonctionnement à caractère général ont baissé de 0,81 % pour se situer au niveau de 2007 et, pourtant, avec la densification du service public, les dépenses de personnel progressent de 3,94 %. Cette progression provient principalement du retour à 1 % de la cotisation au CNFPT, de l'augmentation de la cotisation centre inter-départemental de gestion, de la garantie assurance au risques statutaires, de la création de postes en année plein pour la crèche Gaston Variot, le relais mairie-centre, le transport à la demande, le territoire lecture et je peux en ajouter quelques-uns sur tous les services que vous avez vu se développer durant les années 2012 et 2013 et 5 emplois d'avenir (par ailleurs financés à hauteur de 75 % par l'Etat). Ils sont en dépenses d'un côté ce qui augmente la masse salariale. C'est le contexte budgétaire.

Les autres dépenses de gestion courante sont en retrait de 1,03 %. Parmi celles-ci, les subventions aux associations ont progressé de 1,07 % et la baisse provient d'autres postes tels le contingent incendie ou la contribution au syndicat d'action foncière du Val-de-Marne.

L'endettement de la ville est resté contenu sur la durée du mandat. Pour rappel, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2011.

Le différentiel entre le recours à l'emprunt et la partie remboursée du capital est faible. 2013 n'a pas failli à la règle : un emprunt de 2,2 M€ et un remboursement de 1,9 M€ de capital et nous avons fait 10,7 M€ d'investissement.

Le capital restant dû représente - je vous demande de l'apprécier à sa juste valeur - 5 années d'épargne brute. C'est un résultat que beaucoup de villes nous envieraient.

Les charges financières représentent 2,20 % des recettes de gestion courante. Le compte de résultat est en progression de 11,9 % par rapport à 2012.

Ce résultat d'exploitation finance le besoin d'investissement pour près de 5 M€ et dégage un excédent de près de 300 000 €.

La section d'investissement est importante puisqu'avec les dépenses d'investissement reportées de 2012, soit près de 6,3 M€, c'est environ 17 M€ d'investissements qui ont été exécutés en 2013.

Pour ce qui est de l'activité des services, les axes suivants sont conformés par le compte administratif.

Je vous donne seulement les axes que l'on retrouve dans chaque service :

- Une recherche de financement et de recette supplémentaire, c'est vraiment ce qui dénote de ce compte administratif,
- Une bonne réalisation des prestations facturées et/ou subventionnées due en partie par une bonne fréquentation des usagers, voire une augmentation.
- Une réalisation des activités et des projets rigoureuse,
- Des économies réalisées notamment en matière de fluides et d'énergie dont la géothermie avec moins 9 %. Dans ce domaine, tous les efforts de la municipalité portent ses fruits.
- Une réalisation de travaux en région plus importante du fait d'une réorganisation des services techniques,

En somme, ce compte administratif 2013 est d'excellente facture et il confirme une bonne gestion budgétaire. Tous les curseurs pour une gestion efficace, performante et répondant à l'intérêt général ont été actionnés.

Ce compte administratif confirme que les choix budgétaires votés par la majorité municipale de l'époque ont bien été mis en œuvre et réalisés.

Si cela a été possible, nous le devons, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, à l'effort conjugué de l'ensemble des personnels communaux et à la Direction générale de ses cadres et de ses agents. Permettez-moi de remercier le premier d'entre eux, le Directeur général des services qui vient de prendre sa retraite, vous le connaissiez, Michel Gouriou, à qui nous devons ce performant compte administratif. Nous le devons aussi aux élus de l'équipe sortante en charge de leur délégation et qui ont déployé le meilleur d'eux-mêmes pour mettre en œuvre ce que nous avons collectivement décidé.

Je vous en remercie.

(Arrivée de Mme Ouzit à 19 h 40.)

Mme la MAIRE. - Merci André.

Le compte administratif est la photographie de la réalisation du budget primitif et des décisions modificatives votées dans l'année précédente.

En réalité, on donne acte de la gestion de l'année passée, ce qui donne une vision extrêmement précise de ce qui a été réalisé.

On peut se féliciter que ce compte administratif soit extrêmement fidèle, comme c'est le cas depuis plusieurs années, au vote du budget primitif voté en début d'exercice d'année dernière. Cela donne à voir que lorsqu'on continue d'avancer dans le temps et que l'on affine sa manière d'appréhender la gestion, on est de plus en plus précis dans la façon d'anticiper les dépenses et les recettes.

Ce compte administratif donne à voir que, malgré le fait que nous n'ayons pas augmenté les impôts locaux depuis 2 ans, nous avons pu continuer de mener une politique ambitieuse et progressiste dans la commune, avec notamment un effet base sur les recettes économiques. Cela nous permet de disposer des moyens suffisants pour continuer d'avoir une bonne capacité d'investissement et de dégager un excédent brut d'exploitation.

Je le précise parce que, lorsque l'on parle d'implantation d'entreprises sur la commune, cela impacte en termes d'emplois, mais aussi sur les marges de manœuvre que cela dégage dans un budget communal comme le nôtre.

Lorsque s'est par exemple implantée l'entreprise Sitra dans le parc d'activités Petit Leroy, cela a représenté une recette supplémentaire d'1 M€ dans le budget, ce qui n'est pas négligeable.

À la fois, on se crée des marges de manœuvre budgétaires, on crée des emplois sur le territoire, on initie de l'activité induite et on améliore le cadre urbain et paysager, puisque s'accompagnent un certain nombre d'investissements publics, comme la route de Chevilly.

Nous sommes dans des effets positifs et bénéfiques dans le territoire qui produisent des effets positifs budgétaires permettant de continuer à mener notre action.

Nous avons réussi à maintenir cette bonne capacité d'investissement avec un niveau de dettes qui reste parmi le moins élevé du Val-de-Marne et je pense que l'on peut étendre l'exercice au-delà malgré une très forte augmentation des prélèvements issus des dispositifs de péréquation, puisque l'année 2013 a connu une augmentation des prélèvements que l'on évoque déjà depuis plusieurs exercices budgétaires.

En 2013, cela a représenté un montant de 2,68 M€, ce qui n'est vraiment pas négligeable sur la totalité de l'exercice. L'ensemble des prélèvements FNGIR, FPIC et FSRIF représente 2,68 M€ dans le budget. À cela s'ajoutent les baisses de dotations de l'État engagées depuis quelques années et qui aujourd'hui s'accroissent considérablement.

Dans ce contexte, le fait d'avoir une politique d'évolution maîtrisée de ces dépenses et ambitieuse en termes de développement local et économique nous permet pour l'instant de réussir à continuer à dégager de la marge d'action cela nous permet d'agir concrètement en termes d'offres de services publics locaux auprès des personnes et en termes d'investissement public local. Ce qui n'est pas neutre non plus s'agissant de retombées économiques pour le territoire et l'emploi.

À mon tour, je souhaite remercier l'ensemble des services communaux qui ont participé non pas seulement à l'élaboration du compte administratif, mais aussi à la mise en œuvre de l'action municipale au cours de l'année 2013, ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale, au premier rang duquel son Maire, M. Hervy qui était à la tête de la municipalité à ce moment-là.

Lorsque nous donnerons acte de cet exercice budgétaire à travers le vote du compte administratif, c'est aussi à ta gestion, Christian, que nous rendrons hommage. Je souhaitais le souligner.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai quelques questions à vous poser, notamment sur les emprunts. Les emprunts sont acceptables dans leurs annuités et leurs totaux, mais ils ont été déclarés à risque. Je voudrais savoir si des provisions ont été passées pour ces montants.

Mme la MAIRE. - Où avez-vous eu cette information ?

Mme PONOTCHEVNY. - Dans le document.

Mme la MAIRE. - Nous avons une gestion active de la dette qui fait que nous renégocions très régulièrement les parts de la dette conduisant à réduire le niveau d'intérêt que nous payons annuellement. Il est absolument certain que nous n'avons jamais souscrit d'emprunts toxiques au moment où cela avait fait la une avec la chute de la banque Dexia.

Mme PONOTCHEVNY. - Il y en a pour 50 % de 29 millions.

(Arrivée de M. Lo Faro à 19 h 50.)

M. DELUCHAT. - Il a été mis bon ordre dans le cadre des emprunts partis dans tous les sens, toxiques et les risques pris.

Il existe la charte Gissler. Tous nos emprunts entrent dans le cadre de cette charte. Si certains ont pu être à la limite, aucun "n'est en dehors des clous".

Nous réalisons des économies quasiment tous les ans sur nos emprunts. Ils sont renégociés selon les circonstances. En d'autres périodes, vous verrez que l'on peut économiser 100 000 à 200 000 €. Nous regardons attentivement où sont nos emprunts, comment ils sont constitués, les conditions dans lesquelles nous les avons souscrits et les évolutions financières de la banque.

Dans ce cadre, on fait en sorte de renégocier toujours au mieux pour la ville.

Nous n'avons aucun emprunt toxique ou à risque.

Mme PONOTCHEVNY. - S'ils sont en structure E, ils sont à risque, sinon, il serait en structure A, B ou C, selon la charte Gissler.

M. DELUCHAT. - Je ne l'ai pas sous les yeux. Si mon directeur financier était là, il pourrait répondre.

M. HERVY. - Tous nos emprunts sont des emprunts capés.

Nos emprunts sont constitués d'un bouquet d'emprunts dans lequel nous avons des emprunts à taux fixe et d'autres à taux variable. Les emprunts structurés sont à taux variable.

La commune de Chevilly-Larue n'a jamais souscrit d'emprunts à taux variable qui ne soit pas protégé. Elle ne se trouvera jamais dans la situation des villes ayant souscrit des emprunts toxiques, qui font actuellement l'objet d'une aide publique de la part de l'État pour se dégager du surendettement qu'elles ont accumulé. Le département de la Seine-Saint-Denis s'est retrouvé dans cette situation particulièrement dramatique.

Nos emprunts, lorsqu'ils sont à taux variable, sont protégés par le fait qu'ils sont capés à un certain niveau d'écart, très faible, entre le taux Euribor et le taux effectif auquel nous avons souscrit.

Le taux Euribor est directement fonction de l'évolution du taux directeur de la BCE, dont vous avez pu constater que, dans la dernière période, il vient d'être abaissé. Nous sommes donc encore plus protégés que dans la période précédente.

Comme André l'a rappelé par ailleurs, cette situation de protection ne nous suffit pas. Nous faisons le point régulièrement avec nos banques, au moins une fois par an et parfois deux fois. Il y a une veille permanente sur l'évolution de nos taux d'intérêt pour faire en sorte que la dette soit renégociée au mieux des intérêts de la commune.

Nous ne sommes pas dans la situation des communes qui lorsqu'elles empruntent ont de plus en plus de charges financières à rembourser à cause de leurs emprunts non protégés. Nous sommes dans la situation financière d'une commune dont l'endettement diminue chaque année par rapport aux emprunts contractés. Cette situation est exceptionnellement favorable, outre le fait que le niveau d'emprunt n'excède pas 5 années de capacité de remboursement, ce qui est une situation exceptionnellement favorable dans les communes de France et pas seulement celle de notre importance, des plus grosses comme des plus petites.

Nous avons une dette d'un niveau très protégé.

Mme PONOTCHEVNY. - Il y a tout de même 3,9 M€ d'adossés sur le Dollar et la Livre.

M. HERVY. - Pas du tout. Vous n'avez pas compris mes explications.

Mme la MAIRE. - Lorsque nous sommes en discussion avec des banques, elles ont plus le réflexe de se bousculer pour travailler avec nous que le contraire, ce qui est rassurant sur la manière dont elles estiment le degré de fiabilité des emprunts que nous souscrivons.

Si vous avez des questions plus précises sur les emprunts, je vous propose que l'on traite cela dans une réunion à part avec le directeur financier.

Nous avons la chance d'avoir un directeur financier qui connaît extrêmement bien ce milieu et il a suffisamment fait ses preuves pour que nous lui fassions confiance. Il est d'une grande fiabilité.

Mme PONOTCHEVNY. - Nous avons un montant d'emprunt garanti assez important, environ 500 millions de capital, ainsi qu'en annuités. Valophis monte en flèche : il arrive à plus de 72 % de garanties d'emprunt. Il ne faudrait pas qu'il se passe quelque chose pour Valophis car, non seulement, nous aurions 2,8 M€ à rembourser, nos propres emprunts, mais aussi 6,3 M€ pour les garanties passées à Valophis.

Mme la MAIRE. - Nos échanges donnent lieu à procès-verbal qui sera publié sur Internet, comme nous en avons pris l'engagement. Pour que cela puisse être fidèle aux propos, il faut que soient enregistrées les paroles de chacun.

Mme PONOTCHEVNY. - Avez-vous une règle prudentielle sur ce sujet ? Vous fixez-vous un plafond à ne pas dépasser ? Est-ce que, chaque année, vous pouvez garantir 12 millions, 15 millions d'emprunts, etc. ?

Mme la MAIRE. - Nous avons bien compris la question.

M. HERVY. - Seules les garanties d'emprunt données à des organismes de droit privé sont plafonnées en montants pour la commune. Elles ne peuvent donc excéder une certaine quotité.

Pour les emprunts relevant du secteur du logement social, il n'y a aucune limite.

Par ailleurs, la garantie d'emprunt donnée par la commune à une opération de logement social, de construction ou de réhabilitation, est un des ingrédients nécessaires à l'opération.

S'il n'y a pas de garanties d'emprunt de la commune, il n'y a pas d'opération. Ceci est valable dans toutes les communes de France.

Sachez également que la garantie d'emprunt donnée par la commune en cas de construction - mais la réhabilitation elle-même donne aussi lieu à négociations - entraîne la réservation d'un contingent de logements.

Si elle n'existait pas, la commune attribuerait 0 logement dans le secteur social. Elle en attribue d'ailleurs 0, mais elle n'aurait aucun droit de présentation de candidat sur le patrimoine de la commune.

La garantie d'emprunt est essentielle pour disposer du minimum de droit de présentation de candidats.

La dette des organismes de logement social est protégée par les conditions de négociation puisqu'ils ne peuvent pas s'endetter à tort et à travers. Ils ne le peuvent qu'en fonction de leurs capacités de remboursement qui sont toujours vérifiées par les banques.

De plus, en cas de difficulté, un organisme HLM peut bénéficier d'un dispositif de soutien, la caisse de garantie du logement social, pour renégocier la dette de l'organisme en taux et en étalement dans le temps afin de lui permettre de faire face à ces engagements.

Enfin, sachez que lorsqu'une garantie d'emprunt donnée par la commune à un organisme public, comme pour toutes les autres collectivités territoriales, est appelée, elle donne lieu à un tour de table entre les autorités de tutelle de l'organisme en question, l'organisme lui-même et les collectivités qui ont donné les garanties qui sont souvent partagées entre le département et la commune.

La situation de difficulté donne lieu à un tour de table de négociation pour élaborer un plan de sortie de crise qui fasse que l'appel en garantie de la commune est purement provisoire et n'aboutisse pas à payer la totalité de la dette de la personne morale en difficulté.

Il ne faut pas avoir de terreur sur le niveau de garanties d'emprunt données dans ce domaine. L'environnement est assez protégé par les conditions d'attribution des emprunts des banques, par les systèmes de garantie existant pour le remboursement et, quand on est vraiment au bout de toutes les solutions, par les dispositifs de négociations habituelles qui se mettent en place.

Il s'en est mis un en place il n'y a pas très longtemps pour l'hôpital de la commune, le centre de pneumologie, qui se trouvait dans une passe financière difficile, ce qui avait amené la Caisse des dépôts et consignations à faire appel à la garantie du département. Cet appel a déclenché une procédure de négociation qui a permis de faire un plan d'apurement de la dette et un plan de sortie de crise de l'hôpital. Finalement, le département n'a donc pas couvert la dette de l'hôpital.

Cet exemple concret montre que cela fonctionne. Il ne faut pas vous affoler. C'est normal.

Mme PONOTCHEVNY. - Je ne m'affole pas, mais je trouve qu'il est abusif que Valophis prenne 86 % du montant de la totalité des garanties.

Mme la MAIRE. - Pour le bon déroulement de notre assemblée, il serait bon que nous ne nous lancions pas dans des dialogues entre 2 personnes du Conseil municipal et que chacun attende que

je lui donne la parole avant de s'exprimer, afin que l'on puisse organiser les débats. Je vous remercie.

Nous avons apporté un certain nombre de réponses. D'autres personnes souhaiteraient-elles intervenir sur le vote du compte administratif ?

Mme PONOTCHEVNY. - Je voudrais apporter une précision sur les subventions aux associations, que je ne conteste pas.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le 1,7 % d'augmentation que vous annoncez.

J'ai calculé 4,40 %. Je pense que vous avez oublié les subventions exceptionnelles.

M. DELUCHAT. - Il n'y a pas que les subventions au chapitre 65. J'espère que vous n'avez pas tenu compte d'autres augmentations parce qu'il n'y a pas que les associations là-dedans.

Parmi les subventions aux associations, il y a les subventions récurrentes pour le fonctionnement des associations et les subventions sur projets exceptionnels, valables une année pour un projet. Vous ne pouvez pas tenir compte de la totalité pour comparer, car c'est fonction des projets. Dans le 4,4 %, vous avez dû inclure d'autres subventions que les simples subventions de fonctionnement.

Mme la MAIRE. - Je vous propose que, dans la fameuse réunion avec le Directeur des services financiers pour avoir des éléments de réponse sur les emprunts, vous y adjoigniez les chiffres à partir desquels vous fondez votre calcul de sorte que vous puissiez y voir plus clair. Si, néanmoins, des questionnements et des interrogations subsistent, nous pourrions les aborder en prochaine séance de Conseil municipal. Cela vous convient-il ?

Mme PONOTCHEVNY. - Tout à fait.

M. VICERIAT. - Nous sommes dans notre rôle d'analyser le budget. Nous voulions montrer que nous nous sommes plongés dans les comptes et que nous sommes tous dans une phase d'apprentissage. Nous pouvons féliciter Mme Ponotchevny pour son travail.

Mme la MAIRE. - Nous prenons acte du travail accompli.

D'autres interventions ?...

(Aucune.)

Un commentaire préalable au vote : le compte administratif est un document qui doit être voté en l'absence du Maire de la commune. En l'occurrence, le Maire de la commune, au moment de l'exercice budgétaire concerné n'était pas moi mais M. Hervy, c'est donc lui qui sortira de la salle au moment du vote.

Je trouve de bon aloi de lui donner la parole avant.

M. HERVY. - Malheureusement, mes chers collègues, je veux souligner devant vous combien nous sommes en train de passer d'une époque à une autre.

Ceci ne correspond nullement au changement de Maire. Malheureusement pour Stéphanie, sur le plan des finances locales, elle est arrivée au mauvais moment.

Nous sommes en train de passer d'une période à une autre, car nous avons subi, depuis une bonne décennie, beaucoup de difficultés, d'attaques contre la structure des finances des collectivités territoriales et que, jusqu'à présent, nous étions parvenus à y faire face.

Nous étions parvenus à y faire face en mobilisant l'ensemble des ressources de gestion que nous avons entre nos mains, qui dépendait de notre capacité à les mobiliser.

Après André, je veux à ce sujet, remercier très chaleureusement l'ensemble des personnels de la commune, mais aussi les élus qui se sont attachés à travailler sur chacun de ces sujets, afin que nous

continuions à avoir à Chevilly-Larue une gestion rigoureuse et un haut niveau de réponse aux besoins de la population en termes de services publics en particulier, mais aussi en termes de solidarité.

Nous avons utilisé le levier fiscal en faisant en sorte que, pendant toute une période, en utilisant la déconnexion des taux qui nous étaient bénéficiaires entre l'impôt économique et l'impôt famille, nous puissions mobiliser le maximum des ressources disponibles sur le territoire à ce titre.

Nous avons gagné ensemble une culture de gestion qui nous a permis d'être plus offensifs sur la question de la conquête des subventions pour les réalisations municipales, plus performants sur la gestion de notre dette - je tiens à le souligner - plus exigeants sur l'utilisation des deniers publics dans le fonctionnement quotidien de notre administration, de nos services rendus à la population.

Grâce à ces efforts dans ces différentes directions, nous sommes parvenus à la fois à générer de la ressource et à empêcher la dérive des dépenses.

Malgré les prélèvements rappelés par Stéphanie, d'un niveau très important, malgré la désindexation des dotations de l'État, un handicap certain pour beaucoup de collectivités - on parle de ces questions en termes de difficulté. Beaucoup de nos collègues, Maires de communes de différente importance en parlent aujourd'hui en termes de tragédie - nous avons, sous nos pieds, une ressource économique qui reste mobilisable. C'est lié pour partie à la dynamique des activités se trouvant sur le territoire, qui sont indépendantes de nos efforts, mais qui sont liées au résultat que nous avons obtenu en matière d'aménagement du territoire sur le territoire communal. Cette politique a été beaucoup critiquée.

Si elle était soigneusement mise en rapport avec la feuille d'impôt que chacun acquitte chaque année à Chevilly-Larue, elle le serait beaucoup moins. Si nous n'avions pas fait ces opérations d'aménagement sur la commune, les feuilles d'impôt seraient plus élevées et le service public d'un niveau moindre.

Nous avons encore enregistré en 2013 une dynamique des bases économiques de l'ordre de 4 %, produisant un niveau de recettes extrêmement important pour la commune, malgré le fait que l'on nous ait enlevé la maîtrise de la plus grosse partie du levier fiscal par le biais de la réforme de la taxe professionnelle.

Je tenais à souligner ces efforts d'ensemble sans entrer dans les complications, détails ou chiffres pour montrer que nous avons pu, pendant toute la période écoulée, malgré une politique avec laquelle nous n'étions pas d'accord, nous l'avons souvent contestée, maintenir un haut niveau de service public et une commune bien gérée qui ne coûte pas chère à ses habitants.

La période qui s'ouvre va être beaucoup plus compliquée.

L'annonce par le Président de la République de l'élévation à 11 Md€ du prélèvement sur la trésorerie des collectivités territoriales soi-disant pour financer la dette publique de l'État qui représente plus de 80 % de la dette des organismes publics en France, Sécurité Sociale comprise, alors que la dette des collectivités territoriales représente 8,9 % de la dette publique totale en France dans le cadre de budgets obligatoirement équilibrés, sinon nous sommes dans l'illégalité et déferés devant les tribunaux, alors que l'État accumule sa dette et la refinance avec les marchés financiers à des taux très élevés, autrement dit, il n'arrête pas de s'endetter encore plus, l'État n'est pas obligé d'équilibrer son budget et se réserve la liberté de venir prendre dans notre poche ce qu'il a déjà gaspillé par ailleurs.

11 Md€, cela va représenter environ 5,5 M€ qu'il faudra payer sur plusieurs exercices...

Mme la MAIRE. - En valeur cumulée sur 4 ans.

M. HERVY. - En diminution des dotations de l'État.

C'est une catastrophe financière évidente pour la commune dont nous ne mesurons pas encore tous les effets. C'est un véritable cataclysme auquel il faut ajouter une série de mesures qui interviennent jour après jour.

À cet égard, je veux élever ce soir une protestation - j'étais interrogé tout à l'heure incidemment par un journaliste qui m'appelait sur un autre sujet - contre la suppression du contrat urbain de cohésion sociale et donc du peu d'aide de la politique de la ville que nous avons dans notre commune. Ce n'est pas grand-chose, c'est 40 000 €, mais tout de même ! On sait la valeur que cela a quand cette somme entre dans notre budget.

Ces 40 000 € permettaient de subventionner des projets partenariaux avec des associations comme la Maison pour tous, le club de prévention qui, sur le terrain des populations difficiles, nous aidaient à faire en sorte que des jeunes ne dérivent pas dans la délinquance, que des jeunes puissent réussir à l'école afin de trouver le chemin de l'emploi ou celui d'une formation.

Cet argent nous est supprimé. À la difficulté des personnes, on ajoute une difficulté supplémentaire.

On nous donnait le minimum de la politique de la ville et, aujourd'hui, on nous l'enlève. Symboliquement, c'est scandaleux, alors que nous avons une population qui, comme toutes les autres, subit les conséquences de la crise.

Ce qui me choque le plus dans cette affaire, c'est le fait que, malgré les prélèvements opérés sur notre budget au titre de la péréquation, on continue toujours d'évaluer la capacité d'intervention de la commune comme s'il n'y avait pas les millions d'Euros versés à la péréquation, comme si tout cela n'existait pas.

Alors que des communes, qui bénéficient de la répartition des dotations que l'on prend chez nous vont bénéficier de la politique de la ville et de ses dispositifs comme si les fonds qu'elles reçoivent au titre de la péréquation n'existaient pas.

Je ne parle pas des commentaires que nous pourrions formuler sur l'opération de rénovation urbaine qui a été programmée dans une ville voisine où les critères d'appréciation sociale étaient un peu moins défavorables que chez nous.

Je veux dire combien tout cela est choquant.

Nous entrons donc dans une période extrêmement difficile dont il faut prendre la mesure à laquelle va s'ajouter la problématique de la métropole, puisque l'État va s'occuper de nous rogner les dotations et que la métropole va s'occuper de nous prendre la recette fiscale.

Il ne nous restera plus qu'à aller faire la manche pour financer les dépenses ordinaires des services publics auprès de la population.

Nous sommes dans une situation extrêmement préoccupante. Je participerai bien évidemment au combat aux côtés de mes collègues pour faire en sorte qu'elle pénalise le moins possible nos habitants. Je suis particulièrement fier que nous ayons jusqu'ici réussi à résister à ces comptes négatifs de la politique des finances locales.

Mme la MAIRE. - Merci.

Ce commentaire commence à nous apporter les éléments de raison nous ayant conduits à proposer en cette séance du Conseil municipal un vœu sur la réforme territoriale.

Tous ces éléments seront des éléments du débat que nous aurons tout à l'heure.

Il est vrai qu'il est important de le souligner au moment où nous évoquons le compte administratif puisque ce sont les données à partir desquelles nous allons projeter l'action municipale dans les années à venir.

(Sortie de M. Hervy à 20 h 15.)

Mme la MAIRE. - Nous passons au vote.

☛ **VOTE : ADOPTE, MOINS 7 ABSTENTIONS**

Le compte administratif du budget 2013 de la commune est adopté à la majorité.

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

(Retour de M. Hervy à 20 h 17.)

Mme la MAIRE. - Je vous informe, Monsieur le Maire honoraire, que le Conseil municipal vous a donné acte de votre gestion avec 25 voix pour et 7 abstentions.

M. HERVY. - Je vous remercie, chers collègues.

Mme la MAIRE. - Nous continuons.

1.4 - Approbation du compte administratif 2013 du budget annexe d'assainissement

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ou des remarques ?

Mme PONOTCHEVNY. - Mes remarques seront les mêmes que précédemment pour les emprunts classés E.

Mme la MAIRE. - Serez-vous choquée si je vous dis : "même réponse que précédemment !...".

(Rires...)

La composition de nos emprunts sur le budget annexe d'assainissement répond à la même logique que pour le budget général.

Ce point sera traité dans le cadre de la réunion avec le directeur financier.

Nous passons au vote.

(Sortie de M. Hervy à 20 h 15.)

☛ **VOTE : ADOPTE, MOINS 7 ABSTENTIONS**

Le compte administratif 2013 du budget annexe d'assainissement est adopté à la majorité.

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

(Retour de M. Hervy à 20 h 17.)

Je t'informe qu'il t'est donné acte de ta gestion du budget annexe d'assainissement avec 25 voix pour et 7 abstentions.

M. HERVY. - Merci.

1.5 - Affectation du résultat 2013 du budget de la commune

Mme la MAIRE. - Nous passons à cette affectation puisque notre compte administratif est positif.

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 30**

➤ **ABSTENTIONS = 3 (M. KOMOROWSKI, MME DAPRA ET M. LADJICI)**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

1.6 - Affectation du résultat 2013 du budget annexe d'assainissement

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 30**

➤ **ABSTENTIONS = 3 (M. KOMOROWSKI, MME DAPRA ET M. LADJICI)**

1.7 - Demande de créances éteintes des titres de recettes des exercices 2005 à 2011

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Il s'agit, là, de créances éteintes. Le jugement de justice qui a été rendu a éteint toutes les créances de ces personnes. Cela signifie qu'aucun recours ne peut avoir lieu.

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

1.8 - Attribution de l'indemnité de Conseil allouée à la trésorerie pour le budget de la commune et le budget annexe d'assainissement

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - C'est un corollaire de la décentralisation.

La fonction de conseil aux collectivités et d'agent de l'État garantit au comptable du trésor une certaine forme d'indépendance et d'autonomie. Il est très important de valoriser cette fonction et de le faire intrinsèquement, et, ce, d'autant plus dans une période où la décentralisation et la manière dont a été conçue l'autonomie des collectivités locales connaissent quelques frémissements.

Des questions ?

M. DELUCHAT. - Je précise que cette indemnité est calculée sur une moyenne de 3 années : 2011, 2012, 2013. Elle équivaut à environ 4 000 €.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie pour elle.

Nous lui notifierons cette décision.

1.9 - Demande de subvention auprès du SIEVD dans le cadre du programme local de prévention des déchets

Mme la MAIRE. - Avant de passer la parole à M. Hervy pour la présentation du rapport, je vous informe que nous avons comme objet de fierté dans la commune de Chevilly-Larue d'avoir, en la personne de votre Maire, la présidente de ce syndicat intercommunal dont le comité s'est réuni il y a deux ou trois semaines.

M. HERVY. - Éluë à l'unanimité, cela s'arrose !...

Présentation...

Je propose que nous demandions la subvention en même temps que nous remettons notre dossier.

Mme la MAIRE. - C'est une excellente proposition. La Présidente l'étudiera avec un œil attentif !...

Ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 travaillé en partenariat avec le SIEVD. Il fait l'objet d'une fiche-action sur la question. On est, là aussi, dans la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

1.10 - Établissement d'une liste de contribuables à proposer au Directeur des Services Fiscaux pour la constitution de la commission communale des impôts directs

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

La fonction de cette commission communale des impôts directs est de suivre, avec le représentant de l'administration fiscale, l'évolution des valeurs locatives de la commune, bases à partir desquelles s'appliquent les taux communaux que nous votons.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

1.11 - Fixation des tarifs municipaux de l'année scolaire 2014-2015

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Nous vous proposons cette année d'augmenter les tarifs de manière progressive de 1 à 2 %.

Pour les 2 287 rationnaires environ pour 2014, le quotient 1 signifie une augmentation de 1 centime et le quotient 6, de 6 centimes.

Mme la MAIRE. - Merci.

On peut qualifier cette proposition de mise à jour des tarifs comme plus que raisonnable, cherchant à tenir compte de la réalité des coûts et du pouvoir d'achat des familles chevillaises qui ne s'est pas amélioré dans la dernière période.

Nous avons tout intérêt à voter des hausses de tarifs maîtrisées afin de préserver le plus possible le pouvoir d'achat des familles.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

1.12 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association SMSH

M. HOMASSON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Je vous précise que nous sortons d'une période extrêmement critique durant laquelle nous avons dû fournir un effort particulier pour faire en sorte que le service médico-social des Halles de Rungis puisse poursuivre ses activités, puisqu'il avait eu à faire face à une gestion qui l'avait conduit dans les difficultés.

La nouvelle Direction a retrouvé un cap de gestion permettant de sortir de la difficulté. On n'en est pas encore complètement sorti.

Là où, en 2010, les pertes d'exploitation s'élevaient à 243 000 €, elles se sont élevées en 2011 à 97 000 €, ce qui a permis d'inverser la courbe de dégradation. En 2012 et 2013, les comptes d'exploitation sont à l'équilibre.

Nous sommes dans une période qui reprend une courbe favorable, repassant la ligne positive. Nous ne pouvons pas encore en conclure qu'il nous faudrait réduire l'aide que nous apportons au SMSH, car cela le remettrait dans la difficulté, mais nous pouvons continuer d'examiner l'évolution de très près avec la très forte impression que cela va dans le bon sens.

C'est extrêmement important pour la commune de Chevilly-Larue, puisqu'un grand nombre de patients suivis sont des Chevillais : 36 % de Chevillais sachant que sont comptés parmi les salariés du MIN ceux qui habitent Chevilly-Larue. Ces derniers étant comptabilisés comme salariés, cela fait plus que 36 %.

Nous avons fait le choix à l'époque de mettre en place des conventions de partenariat pour l'aider à sortir de la difficulté.

Je vous propose, à travers la signature de cette convention, que nous continuions cette démarche, notamment au regard des éléments d'information apportés.

M. HERVY. - Une précision sur les documents. En annexe 5, une liste d'achats de matériels est mentionnée. Il ne s'agit pas d'autres contributions non financières.

Il s'agit d'une utilisation du volume financier de subventions de la ville pour acheter du matériel à la place du centre médical et lui faire un apport en nature. Cela permet au centre médical d'économiser la valeur de la TVA et donc d'augmenter en valeur réelle le niveau de la subvention affichée que nous accordons au SMSH. Ce n'est pas une autre contribution financière, c'est une utilisation partielle du montant de la subvention qui permet, de manière cachée, de l'augmenter.

M. HOMASSON. – Un fonds de roulement qui n'existait pas avant permet aussi d'éviter les ruptures de trésorerie.

Mme la MAIRE. - C'est absolument indispensable notamment pour assurer les salaires.

M. HERVY. - Il faut signaler que si l'exploitation courante du SMSH est redevenue positive et est en progrès sur les deux derniers exercices budgétaires en particulier, nous avons encore, pour plusieurs années, à éponger, en structure comptable du SMSH, le coût de la période d'administration judiciaire que nous avons dû décider pour faire face aux conséquences de la gestion catastrophique précédente qui avait eu lieu.

Ce coût d'administration judiciaire est proprement prohibitif pour des structures de cet ordre. C'est la raison pour laquelle il est convenu avec le centre médical que, tant que sa structure financière sera menacée, nous nous efforcerons d'ajuster la subvention de la commune. Le fait qu'une très forte proportion des patients du centre médical soit des Chevillais justifie que nous fassions cet effort qui nous coûtera beaucoup moins cher que si nous devions financer un centre médical municipal.

Tout le monde trouve avantage à ce que l'on se serre les coudes sur la situation du SMSH.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

1.13 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association COS

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Nous aurons un certain nombre de conventions à approuver avec les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €. Il s'agit de conventions types. Seul l'objet de l'association change avec son fonctionnement.

Mme la MAIRE. - Merci.

Ces subventions servent à accompagner les personnels communaux et leurs familles dans un certain nombre d'activités.

Le programme d'actions culturelles et de loisirs 2014 est contenu dans la convention.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

1.14 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres

Mme la MAIRE. - Les règles relatives aux participations à la commission d'appels d'offres sont fixées par le code général des collectivités publiques et le code des marchés publics.

Les représentants doivent être issus de l'ensemble des groupes du Conseil municipal.

Étant donné que M. Rioual, qui avait été désigné lors de la précédente séance du Conseil municipal, a démissionné, il est nécessaire de proposer à l'opposition de désigner son remplaçant.

Pour les délégués suppléants à la commission d'appel d'offres, y a-t-il des propositions de candidatures à ajouter aux 9 autres noms composant d'ores et déjà la CAO ?

Nous validerons l'ensemble des 10 noms qui composeront officiellement cette commission d'appel d'offres.

M. LADJICI. - Pour mon groupe politique, je propose ma candidature.

Mme la MAIRE. - Merci.

D'autres candidatures ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix l'ensemble de la composition de la commission.

Les délégués titulaires sont : André Deluchat, Hélène Husson, Laurent Taupin, Nora Boudon, Thierry Machelon.

Les délégués suppléants sont : Jean-Paul Homasson, Dominique Lo Faro, Hermine Rigaud, Hadi Issahnane et Yacine Ladjici.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

Nous aurions dû procéder à ce vote à bulletins secrets, puisque c'est à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

La dernière fois en Conseil municipal, nous avons admis tous ensemble que nous n'étions pas obligés d'en passer par là.

J'ai considéré qu'il en était de même aujourd'hui.

Pas d'objection ?....

(Aucune.)

Je vous en remercie.

Si on peut éviter ce formalisme, c'est préférable.

1.15 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'ouverture des plis des délégations de service public

Mme la MAIRE. - Je suppose que ce sont les mêmes propositions de candidatures ?

M. KOMOROWSKI. - Je propose la mienne.

Mme la MAIRE. - D'autres candidatures ?....

(Aucune.)

Je suis censée mettre aux voix à bulletins secrets cette désignation. Nous considérons que nous sommes d'accord pour voter à main levée.

(Approbation.)

Les représentants sont les mêmes que cités précédemment, à l'exception de M. Ladjici, M. Komorowski se présentant à sa place.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

1.16 - Adhésion au groupement de commandes du SIGEIF pour l'achat de gaz

M. PHALIPPOU. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

1.17 - Approbation de la rémunération du Président de la SEMHACH

Mme la MAIRE. - Je vous informe du fait que nous avons sur la commune de Chevilly-Larue un autre objet de fierté, puisque M. Hervy qui était le Président sortant de la Semhach a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité.

Étant donné que ce n'est pas un conseil syndical, que ce n'est pas un syndicat intercommunal, mais une SPL, la loi prévoit que nous validions les indemnités du Président et des administrateurs en délibération au Conseil municipal.

Il s'agit d'un montant mensuel brut de 2 587 € pour le Président, ainsi que des jetons de présence pour les deux administrateurs issus de la commune de Chevilly-Larue que sont Mme Rigaud et M. Taupin pour un montant de 100 € par séance.

Y a-t-il des questions ?

M. VICERIAT. - Nous allons voter non. Nous n'avons rien contre le Président que je félicite au passage, mais nous aurions souhaité qu'il y ait un représentant de l'opposition dans les administrateurs.

Mme la MAIRE. - Vous votez non contre un autre objet que celui de la délibération.

M. VICERIAT. - On ne vote pas non pour le salaire.

M. HERVY. - Je trouve la remarque un peu spécieuse. Vous semblez oublier que la Semhach, comme le syndicat intercommunal pour la géothermie, regroupe 3 communes : Villejuif, l'Hay-les-Roses et Chevilly-Larue. Cela signifie qu'aussi bien au syndicat intercommunal qu'au Conseil d'administration de la Semhach, votre sensibilité est très largement représentée et dispose même de postes de responsabilité, puisque c'est votre ami politique, Maire de l'Hay-les-Roses qui préside aux destinées du syndicat intercommunal et que plusieurs de vos amis politiques ont des fonctions de vice-présidence soit au syndicat intercommunal, soit à la Semhach.

Je trouve la remarque un peu déplacée !...

Mme la MAIRE. - Merci.

D'autres interventions ?...

M. LADJICI. - À un moment où les hommes politiques ont perdu tout crédit auprès de nos concitoyens, pourrait-on en profiter pour publier dans le journal municipal non seulement les indemnités des élus, mais également les différents jetons, ainsi que les rémunérations issues de

syndicats ou autres organismes publics dans lesquels les élus de la majorité siègent ? Pourrait-on faire un cumul par Conseil municipal dans le journal de la ville ?

Mme la MAIRE. - Vous n'aurez pas manqué de constater que ces informations ont été publiées dans la presse départementale. Je pense que cette demande a déjà été prise en compte.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que nous avons nous-mêmes adressé les éléments d'information permettant au journal en question de publier ces informations.

Le sujet est traité dans la transparence.

Concernant les jetons de présence, je tiens à préciser qu'il y a 5 réunions annuelles et que les jetons de présence coûtent 100 € par administrateur.

Le montant total n'est pas trop difficile à cumuler.

Concernant le salaire du Président de la Semhach, je tiens à préciser qu'il vient compenser une situation dans laquelle la personne en question ne bénéficierait plus d'aucun revenu si elle ne percevait pas ce revenu.

M. LADJICI. - Je ne conteste absolument pas la rémunération du Président. Elle est normale. Elle lui permet de vivre et de subvenir à ses besoins.

Ma demande concerne les conseillers municipaux de la majorité, car il y a des jetons de présence et d'autres rémunérations dus au fait que les élus siègent dans différents syndicats.

Je demande d'afficher le cumul de ce que perçoivent les élus.

Mme la MAIRE. - Et les élus des communes voisines également !...

M. LO FARO. - Plutôt qu'une réponse, je fais tout haut une réflexion à propos de la remarque de notre collègue sur le discrédit des hommes et des femmes politiques. Ce discrédit vient du fait qu'ils ne tiennent pas parole. Ce n'est pas parce qu'ils gagnent 100 € par jeton. À partir du moment où on est élu sur un programme nationalement, voire localement, il faut respecter son programme. Si on fait l'inverse de ce qui est promis, le discrédit vient avec.

Mme la MAIRE. - Par rapport à cette question - je le dis en toute transparence, car j'ai le grand honneur d'être la Maire la moins rémunérée de tout le Val-de-Marne, je n'ai pas grand-chose à cacher - je tiens à préciser que les Maires-adjoints perçoivent une indemnité en compensation du temps passé qu'ils prennent notamment sur leur propre temps de travail, mais aussi parce que leur implication et leur responsabilité locales se traduisent également par des occupations, notamment en soirée les obligeant à avoir un niveau de dépenses plus élevé que s'il n'exerçait pas ces responsabilités. Les indemnités d'élus sont faites pour couvrir ces dépenses.

Il faut bien considérer en l'espèce que la publication des chiffres qui viendraient démontrer un revenu supplémentaire alors même que, pour certains, ils se traduisent par une compensation et un manque à gagner, donc une moins-value, ce qui est mon cas, pourrait être très mal interprétée, interprétable et ne permettrait pas de bénéficier de la totalité des informations.

M. HERVY. - Cette proposition a une odeur un peu malsaine. Il est étonnant que ce soit un élu se réclamant de la gauche qui veuille que l'on mette sur la table un tel débat.

C'est extrêmement malsain, car, quelle que soit l'information que l'on publie aujourd'hui, avec quelques commentaires explicatifs que ce soit, le lecteur qui se trouve dans des difficultés matérielles considérables n'aura pas la grille de décodage et ne cherchera pas à l'avoir. Autrement dit, on prend le risque d'exciter des comportements négatifs à l'égard des élus, élus qui, pour la plupart ici, sont bénévoles.

Les indemnités perçues sont fonction des sacrifices qu'ils font pour se rendre aux réunions auxquelles ils sont convoqués et pour participer aux organismes dans lesquels ils représentent la commune, parfois en sacrifiant des heures de travail, parfois en faisant garder leurs enfants.

Nous sommes très loin, du point de vue de l'engagement personnel, du niveau de rémunération qui leur est accordé.

Il me semblait me souvenir que plusieurs partis de gauche s'étaient entendus, à l'époque des promesses, sur l'idée qu'un véritable statut des élus devrait s'appliquer, notamment à réformer le système d'indemnisation des fonctions d'élus pour permettre à des personnes issues d'origine modeste d'exercer en plus grand nombre des responsabilités et faire en sorte que notre démocratie en soit vivifiée de telle sorte que ce ne soit pas simplement les personnes ayant des revenus importants, qui appartiennent au milieu aisé, voire même aux plus fortunés, qui puissent décider de s'investir dans la politique.

Cette promesse a été oubliée en marchant. À la place de la tenir, on s'est engagé dans un débat particulièrement dangereux sur le plan politique dans notre pays sur ce que coûtent les élus à la nation, en réalité négligeable, qui porte des coups à la démocratie dont on a vu dans un scrutin récent les conséquences qu'il pouvait avoir.

Je trouve donc particulièrement nauséabond que l'on veuille aujourd'hui rajouter des couches alors qu'il vaudrait mieux s'occuper de répondre aux besoins des habitants et de tenir les promesses qui ne l'ont pas été.

Peut-être pourrions-nous déférer à votre proposition en retenant comme idée de principe que la matrice de publication pour Chevilly-Larue soit exactement la même que celle qui paraîtra dans le bulletin municipal de Fresnes et celui de Cachan.

Mme la MAIRE. - Merci.

D'autres commentaires ?

Mme PONOTCHEVNY. - Une question. Je n'ai peut-être pas tout compris.

Combien y a-t-il de Présidents à la Semhach ?

Mme la MAIRE. - Il y a 1 Président à la Semhach et 2 vice-Présidents.

M. VICERIAT. - Nous n'avons pas bien saisi la position de M. Jeanbrun.

Mme la MAIRE. - Pour vous expliquer la situation parce qu'en tant que nouveau Conseiller municipal, vous n'avez pas encore connaissance de l'organisation de ce genre de structure, il existe un syndicat intercommunal qui est propriétaire des infrastructures qui réalisent les investissements. C'est de ce syndicat dont Jeanbrun est le Président. Il existe une société d'exploitation - il existe un peu la même différence entre RTE et EDF - qui comme son nom l'indique assure l'exploitation et la distribution auprès des immeubles à proprement parler. Il s'agit là de la SPL Semhach.

Je propose d'arrêter le débat sur cette question. Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA REMUNERATION DU PRESIDENT EST ADOPTEE, MOINS 7 ABSTENTIONS**

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Élan de Chevilly-Larue

M. BLAS. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

Je suis passée un peu hâtivement sur la fin de l'ordre du jour de la commission 1. Nous avons à examiner le vœu sur la réforme territoriale.

Vœu sur la réforme territoriale

Mme la MAIRE. - Il vous a été transmis un projet de vœu sur la métropole du Grand Paris et le projet de réforme territoriale tel qu'il a été présenté par le chef de l'État et le Gouvernement dans la dernière période et qui sera bientôt soumis au débat du Parlement.

Ce vœu fait suite aux propos tenus tout à l'heure par M. Hervy dans l'analyse du compte administratif.

Il s'appuie sur le fait que nous sommes dans une période de transition. Après avoir connu un renforcement continu du processus de décentralisation, d'autonomie des collectivités locales, de maîtrise de la dépense de la gestion locale et du déploiement de projets locaux, que ce soit au sein des communes, des départements ou des régions, alors que nous étions jusque-là dans un processus continu de renforcement qui avait connu, lors des 10 dernières années, d'importantes remises en cause avec notamment les réformes successives de la taxe professionnelle et les premières baisses de dotations, ainsi qu'un certain nombre d'autres mesures qui s'inscrivaient dans la même démarche. Nous sommes aujourd'hui dans une situation si ce n'est de revirement en tout cas de changement fondamental dans l'approche et la place que prennent aujourd'hui les collectivités locales dans le paysage institutionnel français.

Concernant la loi métropole du Grand Paris et, à travers elle, la loi Mapam qui organise l'ensemble des métropoles sur le territoire national - nous avons déjà eu l'occasion de débattre au sein de ce Conseil municipal de la loi métropole du Grand Paris à plusieurs reprises. À diverses occasions, nous avons d'ailleurs émis plusieurs vœux. Étant donné qu'un certain nombre d'élus n'étaient pas présents à ce moment-là, je rappelle les enjeux et la manière dont se posaient les questions lors de nos précédents débats.

La question de l'organisation de la métropole a été posée par certains depuis une bonne dizaine d'années.

Il y a eu d'abord, pour ce qui est des travaux parlementaires, le rapport du Sénateur Dallier et les travaux de la Commission Balladur et, en parallèle, concernant la région parisienne, une initiative prise à l'époque par le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, de conférence métropolitaine qui visait à réunir à une même table de débat l'ensemble des élus de ce qui devait constituer ensuite l'aire métropolitaine ou l'unité urbaine métropolitaine.

Cette conférence métropolitaine, réunie en 2001, s'était traduite progressivement par des constats partagés. Un gros travail de diagnostic a été mené en matière de logements, de développement économique et de transport.

À ce moment de la discussion, sont intervenues les premières propositions en matière de transports urbains collectifs émanant notamment de l'association Orvival dans le cadre des travaux menés avec la région sur le métro-phérique, le projet de métro qui, par la suite, est devenu le projet Grand Paris. Au départ, c'était un projet inscrit dans des documents régionaux qui ont ensuite évolué et dont se sont saisis les élus locaux notamment le département du Val-de-Marne avec les Maires Val-de-

Marnais qui avaient créé l'association Orbival en lien avec les acteurs économiques. Cela s'est traduit ensuite - je synthétise considérablement le sujet, mais on ne peut pas y consacrer trop de temps pour l'instant sur cette question, ce n'est pas l'objet principal du vœu - par une première version de loi Grand Paris que nous avons fortement contestée puis par différentes évolutions qui s'étaient traduites ensuite par un consensus puisque, notamment sur le Val-de-Marne, le réseau de métro Grand Paris répondait, presque point par point, au tracé travaillé par ailleurs par Orbival et les associations locales d'élus pour ce qui concerne le prolongement de la ligne 14.

Voilà pour ce qui concerne les transports collectifs et le métro du Grand Paris.

En parallèle, s'est créé un syndicat d'études réunissant l'ensemble des communes qui en faisaient la demande puisque ce syndicat est basé sur le principe du volontariat, les départements, le Conseil régional et les intercommunalités pour réfléchir ensemble à la manière de prendre en main les enjeux qui nécessitent d'être pris collectivement à l'échelle métropolitaine.

Ce travail a conduit à des constats partagés sur un certain nombre d'objectifs. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui le fait métropolitain. C'est un constat de dynamique géographique que les élus, réunis au sein de cette entité pendant plusieurs années, se sont appropriés, ont discuté et se sont mis d'accord sur un certain nombre d'objectifs.

La question est peu à peu venue sur le champ de la gouvernance et de l'organisation territoriale.

Un travail a alors été fait au sein de Paris métropole pour constituer d'abord un livre vert pour prendre les avis des différents élus membres de la métropole sur ce que devaient être l'organisation territoriale et l'organisation surtout de l'action publique sur cette métropole. Cela s'était traduit ensuite par une résolution adoptée en Conseil syndical de Paris Métropole sur un certain nombre d'objectifs et d'enjeux communs avec, comme principe fondamental de base, l'idée que cette métropole du Grand Paris ne pouvait pas - c'était je crois largement partagé au sein du syndicat Paris métropole - être une immense intercommunalité à l'échelle de 7 ou 10 millions d'habitants en fonction du périmètre qu'on lui accorderait, mais devait bel et bien s'appuyer sur les dynamiques de territoires, les collectivités existantes et la coopération entre ces collectivités pour ajuster leurs actions les unes aux autres, se fixer des objectifs communs et converger ensemble vers un projet commun.

C'était sur la base de cette idée qu'étaient partis ensemble les élus de Paris métropole, idée qu'a battu en brèche la loi adoptée après moult pérégrinations en chemin parlementaire. Là encore, je vais à l'essentiel.

Cela s'est traduit, en janvier 2014 par l'adoption d'une loi instituant une métropole du Grand Paris dont la création effective est prévue au 1^{er} janvier 2016, qui, en réalité, est une intercommunalité de plein droit, voire une intercommunalité dont les compétences et l'exercice de la capacité à agir vont bien au-delà de ce que sont les règles actuelles des intercommunalités les plus intégrées.

Puisque sont mises dans le pot commun un certain nombre de compétences stratégiques, notamment en matière d'urbanisme, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui est le document à partir duquel les communes doivent faire part de leurs projets de grandes orientations d'aménagement pour la commune et de leurs orientations pour les 10 ans à venir, ne sera plus à l'échelle communale. Ce ne sera plus le Conseil municipal qui le votera après avoir mené de nombreuses réunions de concertation avec la population et les différents partenaires, comme nous l'avons fait lors des précédentes adoptions, mais ce sera bel et bien la métropole, à l'échelle de la métropole. Or cette métropole est prévue de s'étendre sur le périmètre de la petite couronne avec la possibilité pour les communes immédiatement riveraines de s'y adjoindre, ce qui représente en tout 124 communes ou plus en fonction de celles qui feront la demande d'y participer, et plus de 7 millions d'habitants.

Cela pose, on l'a constaté ensemble lors de la précédente mandature, une vraie question sur l'organisation territoriale et, de notre point de vue, un problème de démocratie locale majeur, puisqu'il se traduit à l'encontre de tout le processus de décentralisation engagé, basé sur le principe très simple selon lequel sur les questions d'intérêt local plus on est prêt de l'intérêt des habitants, plus on est efficace dans sa gestion et plus on a des élus en capacité d'être à l'écoute des habitants et donc de répondre à leurs besoins.

La loi du Grand Paris du 24 janvier 2014 se traduit au contraire par un éloignement sur des enjeux essentiels comme le logement, l'urbanisme, le développement économique, le foncier, le PLH, etc.

Il se traduit aussi par une perte d'autonomie financière puisque la ressource économique fiscale des communes ou des intercommunalités sera automatiquement transférée et perçue par la métropole et ne passera même plus par les budgets communaux.

J'ai parlé de la ressource économique, les taxes locales d'économie (CVAE, CFE, CET) d'autres taxes annexes, mais également la part départementale de la taxe d'habitation, en tout cas possiblement.

La loi dit que l'on peut aller jusque-là. Cela pourrait se traduire pour la commune de Chevilly-Larue par un montant pouvant aller jusqu'à 21 M€, ce qui est énorme.

La traduction très concrète de cette disposition est que nous n'aurons plus la possibilité de déterminer le taux d'imposition de nos entreprises au regard de la fiscalité locale et que nous ne pourrions donc plus bénéficier de la dynamique fiscale qui serait générée par une éventuelle décision au sein de notre instance.

Voilà pour ce qui concerne l'autonomie financière fiscale.

On peut considérer que cela se traduit également par une perte d'autonomie financière à proprement parler dans le sens de baisse de marge de manœuvre financière. Les dispositions, à ce jour, ne sont pas encore suffisamment précises pour que l'on puisse en mesurer très exactement l'impact sur notre budget. En tout état de cause, la philosophie a d'ores et déjà été rédigée dans certains documents gouvernementaux. Elle conduit à considérer que la totalité de ce qui est perçu par la métropole en lieu et place de la commune ne fera pas l'objet d'une indemnité compensatoire à la commune.

On peut comprendre qu'il y aura un retour à la commune sur les sommes perçues mais elles ne constitueront pas la totalité de la somme prélevée. Cela se traduit donc par un manque à gagner direct issu de cette disposition et un manque à gagner sur la perte de dynamique générée de manière cumulative d'année en année.

Plus on avance dans le temps les éléments prospectifs et plus cela se traduit par des sommes cumulées très importantes puisque l'on restera toujours sur la même base : l'année 2015. Plus on avancera dans le temps et plus on percevra fortement les impacts de cette disposition.

Les éléments concernant la métropole sont à mettre en parallèle avec ce que nous avons assez largement débattu sur la perte de marges de manœuvre liée aux autres mesures prises en ce moment et notamment à la baisse des dotations de l'État.

M. Hervy a souligné tout à l'heure le fait qu'était incluse dans le plan d'économie gouvernemental de 50 Md€ la baisse des dotations aux collectivités locales à hauteur de 11 Md€. Cela se traduit concrètement pour nous par une non-recette là où nous avions auparavant une recette.

Les éléments de prospective que nous pouvons avoir nous conduisent à penser que cette perspective de non-recette sur 4 ans, puisque le plan de 11 Md€ est annoncé sur 4 ans, se traduira sur les 4 années concernées (2014, 2015, 2016 et 2017) par un montant cumulé de 5,55 M€ pour Chevilly-Larue, ce qui représente une moyenne annuelle pour nous d'1,4 M€. Cela ne veut pas dire 1,4 M€ en moins chaque année dans le budget. C'est moyennisé sur les 4 ans et c'est un élément de projection.

C'est pour vous dire combien d'un coup s'additionnent en non-recettes ou en dépenses obligatoires en quelque sorte qui ne vont pas directement aux Chevillais dans le budget communal :

- les fonds de péréquation qui se montaient pour 2013 à 2,68 M€. Pour 2014, on peut penser que ce sera un montant comparable,
- mais également la première partie du plan de baisse de dotations qui sera probablement plus faible pour la première année, mais lorsqu'on moyennise sur les quatre ans, cela fait en réalité 1,4 M€,
- plus la perte de la dynamique de la taxe professionnelle dont nous avons parlé tout à l'heure, puisque nous n'avons plus la possibilité de voter le taux que sur une partie de la CET.
- plus la non-compensation de la métropole,
- plus les dépenses induites par des compétences qui nous seraient transférées par ailleurs, ce qui me permet de faire une parenthèse sur la réforme des rythmes scolaires, puisqu'on nous demande d'organiser des choses encore à prendre en compte par la commune alors qu'elles relèveraient du domaine de l'État, il y a un transfert de charges. On nous supprime les dotations, on nous transfère les charges.

Vous aurez bien compris que cela se traduit par un effet ciseau qui s'impose inmanquablement à nous.

À cela s'ajoute, sans alourdir mon propos mais je ne peux passer sous silence cet état de fait, l'annonce de la suppression du département et de la fusion des régions.

La suppression du département pour les Chevillais et les Val-de-Marnais n'est pas seulement la mise en œuvre de ce que représente le RSA, c'est-à-dire les compétences issues d'une action déconcentrée de l'État.

L'action du département, c'est aussi un rôle d'investisseur direct local très fort et à l'appui des communes. Lorsque nous faisons un projet d'investissement, nous bénéficions de subventions importantes du Conseil général ou bien nous bénéficions sur le territoire chevillais d'investissements importants et décisifs du Conseil général. Je prends pour exemple, la réalisation il y a quelques années de la route de Chevilly qui doit d'ailleurs se prolonger jusqu'à la nationale 7 dans les prochaines années.

Le Conseil général est un investisseur direct sur le territoire. Cela se traduit par des améliorations concrètes physiques du cadre de vie des Chevillais, mais également par de l'activité économique sur le territoire et de l'emploi.

Le Conseil général, lorsqu'il met en œuvre son action, met en œuvre une politique volontariste qui va bien au-delà de ce que représente la mise en œuvre de sa compétence propre telle qu'attribuée par la loi, en matière de petite enfance, de collèges, de solidarité, de vieillesse, de handicap, de transport avec une action très forte. Il a aussi un rôle fédérateur sur le territoire qu'il n'est pas inutile de préciser.

Cela va aggraver, si les départements devaient être amenés à disparaître dans la prochaine période, la perte de moyens directs de la commune, au-delà du rapport démocratique que l'on peut avoir à l'instance en particulier, et notamment aux élus de canton qui sont des élus de proximité.

J'insiste là-dessus parce que la question se pose sur ce plan démocratique différemment pour les conseils régionaux que sont les scrutins de liste. Nous n'y avons pas un représentant du Conseil régional à proprement parler sur le territoire. Pour le Conseil général, pour le coup, le mode de scrutin étant nominatif sur une circonscription donnée qui est le canton est également une question démocratique qui est posée.

Dans un contexte de crise économique et sociale qui est le nôtre, l'objet du vœu que je soumets à votre vote ce soir est de bel et bien considérer que nous ne pouvons pas accepter une métropole du Grand Paris qui se poserait en des termes très centralisateurs et très dominateurs à l'égard des élus de banlieues que nous sommes et des populations qui sont celles de nos communes, mais qu'au contraire, nous souhaitons réaffirmer le principe d'une métropole dans laquelle les territoires peuvent prendre toute leur place, les communes peuvent prendre toute leur place et les populations peuvent prendre toute leur place aussi notamment en matière de citoyenneté.

J'ai adressé à chacun d'entre vous la résolution adoptée, en Conseil Syndical de Paris Métropole du 16 mai dernier, à l'unanimité moins 3 abstentions, qui enjoignait le Gouvernement de se prononcer avant l'été sur l'opportunité de retoucher l'article 12 de la loi Mapam, à savoir en l'occurrence, l'article qui concerne le Grand Paris.

Les élus réunis au sein du syndicat Paris métropole, le 16 mai dernier, avaient demandé à l'époque au Gouvernement d'accepter de remettre sur la table le projet de loi, à travers un mode législatif au Parlement, pour attribuer aux territoires qui composent la métropole du Grand Paris un statut juridique, puisque la loi actuelle supprime les intercommunalités. Elle dit à la place qu'il y aura des territoires sur des périmètres d'au moins 300 000 habitants. Dans le Val-de-Marne, comme quasiment nulle part en Île-de-France, il n'y a d'intercommunalité, à part 2 ou 3, qui fassent plus de 300 000 habitants.

Ces territoires de plus de 300 000 habitants n'ont aujourd'hui aucun statut juridique et aucune autonomie budgétaire, puisqu'ils n'ont en réalité à mettre en œuvre qu'un budget voté par le Conseil de la métropole.

L'objet de la résolution du 16 mai dernier était de demander au Gouvernement de bien vouloir revenir sur l'article 12 pour attribuer au territoire un statut juridique, revoir les conditions sur lesquelles ils exerceront leurs compétences et les dispositifs qui permettront l'existence d'une autonomie financière et fiscale de ces territoires.

On voit bien que la philosophie qui irriguait la résolution de Paris métropole du 16 mai dernier était bien de refaire basculer le centre de gravité des décisions vers les territoires et a fortiori les communes composant ces territoires pour faire en sorte que la conception et le développement de la métropole soient bien issus de la base et non décrétés par en haut et donc très en décalage par rapport aux réalités des territoires.

C'était un élément que j'avais porté à votre connaissance dans le courant du mois passé.

Je vous informe - vous avez le courrier sur table - que nous avons reçu la réponse du Premier Ministre à cette sollicitation dans la soirée d'hier qui a été examinée en Conseil Syndical de Paris métropole ce matin même.

Je vais vous lire non pas l'intégralité de la réponse du Premier Ministre mais les parties les plus essentielles :

(... La création de la Métropole du Grand Paris est au service de la clarté, de la simplicité et de l'efficacité de l'action publique [...] Vous avez manifesté votre souhait que le statut des territoires, prévu par l'article 12 de la loi, puisse évoluer dans le sens d'une plus grande efficacité. Pour renforcer les territoires, il semble nécessaire de prévoir un statut sui generis qui garantisse la possibilité de poursuivre les actions de mutualisation d'ores et déjà mises en œuvre dans les territoires.

Aussi, une modification, par la loi, de ce statut semble-t-elle nécessaire...).

De ce point de vue, le Premier Ministre répond favorablement à la demande de Paris métropole.

M. HERVY. - À sa manière.

Mme la MAIRE. - Je poursuis la lecture.

(... Je souhaite que le parlement puisse l'examiner sur la base des orientations que la Mission de préfiguration proposera. Car c'est au sein de la mission que des évolutions doivent être construites.

De plus, pour gagner en lisibilité, il faut examiner comment supprimer la période transitoire prévue par la loi, entre 2016 et 2018, qui se traduit par un "va-et-vient" des compétences, entre Métropole, territoires et communes...).

C'est la reconnaissance en quelque sorte de ce que les élus de Paris métropole ont fortement mis en évidence comme étant difficile voire impossible à mettre en œuvre. Lorsque l'on supprime des intercommunalités, certaines compétences ne sont pas définies comme des compétences propres de la métropole qui, du coup, doivent retomber dans les communes, puisque les intercommunalités n'existent plus. C'est impossible à organiser dans le calendrier imparti.

(... Cette suppression doit notamment permettre de répondre aux préoccupations formulées par les personnels des établissements publics de coopération intercommunale. Nous sommes convenus que la Mission prépare un rapport à soumettre dès le mois de septembre afin d'identifier les voies de ce changement. Ce rapport servira de fondement à une proposition d'amendement qui pourrait être discutée par le Parlement dès cet automne...).

Cela signifie que c'est à l'automne que doit être discutée une proposition au Parlement qui serait émise par les élus de Paris métropole.

J'en termine avec la question de l'autonomie financière.

(... Il faut examiner comment assurer de manière dynamique le financement des compétences de proximité, aujourd'hui assumées par les établissements publics de coopération intercommunale, sans toutefois mettre en cause le principe du transfert des impôts économiques à la Métropole qui doit être au service de la solidarité entre les territoires de la Métropole...).

Là, il y a refus, en quelque sorte, d'examiner la possibilité de revenir sur le transfert des ressources économiques depuis les communes ou intercommunalités vers Paris métropole.

Voilà ce que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous ai également mis sur table le vœu adopté hier en séance de Conseil général à l'unanimité moins 3 abstentions sur le projet de réforme territoriale et notamment la perspective de suppression des départements, qui précise au terme du travail mené par la commission d'évaluation mise en place par le Conseil général, dont le rapport a été voté à l'unanimité par les participants, conclut à l'utilité et à la pertinence du Conseil général du Val-de-Marne et des politiques publiques qu'il développe comme collectivité territoriale de la République, et rejetant en conséquence sa disparition.

Je vous propose d'adopter un vœu qui, dans son premier article, se positionnerait sur la question de la métropole en demandant au Gouvernement d'accepter de doter les futurs territoires d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière et fiscale, de tenir compte dans l'organisation du périmètre de la métropole de la pertinence des projets et dynamiques de développement du territoire et notamment le CDT du Grand Orly, de prendre en compte l'avis des élus locaux dans les instances de concertation pour garantir une construction démocratique de la réorganisation territoriale.

Dans son article 2, demande le maintien des trois niveaux de collectivités territoriales que sont les communes, départements et régions, garants de la démocratie de proximité telle qu'issue des grandes lois de décentralisation et demande que leur autonomie financière et fiscale soit garantie afin qu'elles puissent continuer à développer des services publics locaux indispensables à la

satisfaction des besoins des habitants, à la cohésion sociale et aux investissements créateurs d'emplois sur leur territoire

Dans les autres articles, préconise l'organisation sur l'ensemble du territoire national d'un grand débat public plutôt que de se précipiter sur des réformes dont on n'aurait pas mesuré toutes les incidences, demande une étude d'impact qui à ce jour n'a pas été réalisée et souhaite que le rôle des communes, échelon essentiel de proximité, soit conforté et renforcé.

J'en termine avec comme petit propos introductif de débat le fait que, sur une question comme celle-ci, qui est d'une nature éminemment en lien avec les enjeux portés par les différentes sensibilités politiques, il est évident que chaque sensibilité présente dans ce Conseil municipal a une totale latitude d'émettre son point de vue et le vote qui sera le sien, considérant que nous sommes sur des objets qui nous, tous les Chevillais, concernent évidemment très directement et très étroitement, mais sur des enjeux qui dépassent très largement le périmètre de la commune.

Il est important d'apporter cet élément de précision en début de débat.

Je vous cède la parole.

M. VICERIAT. - Merci pour cet exposé très clair et très détaillé.

Globalement, nous vous soutenons dans cette démarche.

Afin d'avoir une grande clarté du débat en lien avec les questions que je me pose, pourquoi la mise en place de cette réforme ? Elle situe dans le fait que nous sommes dans une situation économique extrêmement difficile. Nous avons 1 000 Md€ de dette.

M. HERVY. - 2 000 Md€.

M. VICERIAT. - Merci.

On entend en permanence tout et son contraire. Les journalistes nous abreuvent d'informations. On trouve qu'il y a trop de départements, trop de régions. Avez-vous des éléments permettant d'y voir plus clair sur les motivations ?

Est-ce que les élus peuvent s'opposer ou faut-il avoir un angle de tir qui consisterait davantage à essayer de tirer des opportunités de cela ? Y en a-t-il d'abord ?

J'ai cru comprendre que l'on a besoin d'avoir plus de transparence, plus de fluidité, de réaliser des économies. Le Premier Ministre le rappelle un peu dans sa lettre, même si je ne partage pas son avis.

Comment voyez-vous les choses ? Y a-t-il des aspects positifs.

En vous écoutant, je n'y vois que des aspects négatifs. Qui y a-t-il derrière ? Cela correspond-il à une situation un peu imparable ? Cela m'inquiète.

Tous les jours, la France emprunte sur les marchés extérieurs et les générations futures.

Doit-on tous y contribuer ? Il y a eu un choc fiscal. Depuis le 12 juin, les Français savent combien ils vont payer d'impôts cette année. Avant, ils ne le savaient pas. Maintenant, ils calculent leurs impôts.

Dans ce tumulte, avez-vous des éléments nous permettant de comprendre le pourquoi de cette réforme ?

Mme la MAIRE. - Dans ce type de débat, il y a les arguments et les éléments invoqués par les uns et les autres, les arguments et éléments officiels.

En l'occurrence, dans les périodes successives qui ont été celles des différentes majorités gouvernementales, des arguments différents ont pu être opposés, mais l'esprit portait sur la volonté

de réduire le nombre de collectivités locales en présence sur le territoire national, partant du principe que cela constituait des éléments de dépense et non pas de richesse pour les habitants en quelque sorte.

Après, il est bien évident qu'un tel sujet supporte une appréciation différente en fonction de là où on se situe sur le prisme politique.

Les constats que nous avons partagés ensemble au sein de la précédente mandature sont, en tout état de cause, de considérer l'importance de la commune et des élus communaux dans le paysage institutionnel français comme étant la base même de notre démocratie.

Ensuite, sur le reste des débats institutionnels, le non-dit que l'on peut voir à travers l'ensemble de ces réformes, est effectivement la volonté de baisser le service public apporté aux habitants, quelle que soit la sphère dans laquelle cela s'applique.

Je vais laisser chaque sensibilité politique présente autour de cette table affiner des éléments d'approche qui seront les leurs. Apporter une réponse à cette question revient évidemment à se positionner. Vous le comprendrez bien.

M. TAUPIN. - Si je partage le point de vue exprimé par Madame Daumin concernant la métropole du Grand Paris et la nécessité de rediscuter d'un certain nombre de points pour faire prendre en compte, notamment les intercommunalités, les territoires composant cette partie concernée pas la métropole du Grand Paris, si je partage également le point de vue exprimé sur les baisses de dotations et sur ce que cela peut entraîner pour nos villes, pour nos budgets communaux, je trouve dommage que l'on fasse un parallèle entre la loi Mapam, la nécessité de la métropole du Grand Paris et la réforme territoriale.

La volonté exprimée par le Gouvernement est, certes, de voir baisser les déficits publics et d'essayer de rationaliser la structuration des institutions sur le territoire.

Une rationalisation bien réfléchie, qui permet à notre pays d'être un peu l'équivalent des autres pays européens en termes d'institutions m'apparaît être une idée relativement intéressante. Je pense notamment au regroupement des régions pour en réduire leur nombre.

On avait créé 22 régions en 1961 puis l'élection des Conseils régionaux au suffrage universel. C'était aussi un moyen pour l'État de diviser le pouvoir et de ne pas donner trop de poids aux régions, alors qu'en Allemagne, le système des Länders est tout à fait différent. Les Länders sont des instances régionales tout à fait importantes.

Le maintien des Conseils généraux et non pas la suppression des départements, qui resteront toujours aux mains de l'État via les préfetures, est-il un déni de démocratie ? Je n'en sais rien. Il s'agit de savoir quels services publics on propose aux citoyens et la manière dont on peut organiser le territoire. C'est important.

Ce qui l'est aussi pour garantir la démocratie, c'est l'élection des instances au suffrage universel, y compris l'élection des intercommunalités au suffrage universel et pas au second degré comme aujourd'hui.

Je ne peux pas voter ce vœu, car je suis en désaccord avec l'article 2.

Je ne suis pas opposé à la suppression des Conseils généraux, car pour moi, il y a un souci de rationaliser le système et donc d'avoir des institutions plus équilibrées.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. LADJICI. - Je m'exprime pour la première fois dans ce Conseil municipal au nom du groupe du parti socialiste et citoyen. Comme le veut la coutume démocratique, je tiens à commencer cette intervention en adressant mes félicitations à Madame Daumin pour son élection à la tête de ce

Conseil municipal. Je vous souhaite, Madame, à titre personnel et au nom de mon groupe, beaucoup de réussite et d'efficacité dans les actions que vous aurez à mener en tant que Maire de Chevilly-Larue.

Concernant notre participation à cette assemblée, je tiens à rappeler que nous siégeons dans ce Conseil municipal pour représenter le parti socialiste et les personnalités civiles, en toute clarté et sans amener de la confusion dans les intitulés, et nous serons, comme vous le savez, dans l'opposition, une opposition de gauche, critique et constructive à la fois. N'en déplaise à certains.

Nous aurons à cœur de défendre et de porter les idées que nous avons développées pendant notre campagne électorale, sans dogmatisme ni posture politicienne.

C'est d'ailleurs en grande partie à cause du comportement irresponsable de certains, que le monde politique a perdu tout crédit auprès de nos concitoyens. Pour cette raison, nous nous battons sans relâche pour que ce Conseil municipal ne soit pas le théâtre de discussions stériles et déconnectées des préoccupations réelles de nos concitoyens.

Nous espérons également que l'élection d'une femme Maire, qui plus est jeune, permettra de réunir les conditions d'un dialogue constructif et serein, pour rompre avec certaines habitudes observées et d'éviter de se laisser emporter par des besoins de vengeance contre ceux qui ne partagent pas toujours vos idées.

Dans un autre registre, j'espère que les résultats de l'élection européenne à Chevilly-Larue sont un message d'alerte suffisamment clair et, disons-le, pour ceux qui manipulent nos concitoyens faute de propositions concrètes, pour ceux également qui, de façon irresponsable, soutiennent que les socialistes et le Gouvernement sont la cause de toutes les difficultés que traverse notre pays, oubliant la situation chaotique dans laquelle la Droite a laissé notre pays, après 10 ans de gestion plus orientée communication qu'action.

En tant que représentants du premier parti politique de gauche de notre ville - je vous rappelle les résultats de l'élection européenne - il est de notre responsabilité d'appeler toutes les forces républicaines à s'unir pour combattre les extrémismes et plus particulièrement le Front National, qui je le rappelle, arrive en tête aux Européennes dans notre ville sans propositions, ni présence sur le terrain auprès de nos concitoyens.

À la veille de la célébration de l'appel du Général de Gaulle, qui symbolise la lutte contre les extrémismes qui ont failli balayer définitivement notre pays, il est de notre devoir en tant qu'élus d'expliquer de façon aussi factuelle que possible à nos concitoyens, que le Front National et le populisme qu'il développe sont une menace pour notre démocratie et pour la paix dans notre Pays.

Agissons tous ensemble, main dans la main pour faire reculer ce parti de la xénophobie et de la haine, et pour dire au monde qui nous observe, que les forces vives du pays des droits de l'homme, continuent leur combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Enfin, j'aimerais dire que 6 ans de travail nous attendent, nous participerons aux commissions municipales, nous participerons à toutes les activités et célébrations de la municipalité dès lors que nous y serons invités, nous travaillerons avec tous nos collègues du Conseil municipal, quelle que soit leur appartenance politique ou leurs idées, cela paraît être une évidence dans une démocratie. Nous veillerons à ne pas monopoliser la parole, en commission ou en conseil municipal. Nous veillerons également à respecter les idées des autres, partagées ou non. Cela dans un souci permanent de faire en sorte que chaque minute de travail municipal soit utile aux Chevillaises et aux Chevillais qui nous ont permis de les représenter au sein de ce Conseil municipal.

Je vous remercie, chers collègues, de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci de cette intervention qui n'intervient pas dans le cadre du débat sur le vœu de la réforme à proprement parler, mais qui est davantage une déclaration d'ordre général.

Je vous remercie bien évidemment de ce que vous avez pu dire en début de votre propos et de tous les vœux de réussite collective que nous nous souhaitons tous ensemble.

Je tiens à vous garantir les conditions d'un dialogue constructif et serein dans toute la mesure de ce que je serai et de ce que l'équipe municipale sera en capacité de faire dans le contexte donné, de la même manière que ces conditions de dialogue et de débat sereins et constructifs ont pu être menées dans la situation passée au regard de la situation passée.

En tout état de cause, nous nous réjouissons d'avoir, au sein de notre Conseil, de nouvelles personnalités qui puissent s'inscrire dans une logique plus constructive que la période précédente. Je m'en réjouis.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer le soir même du scrutin sur l'inquiétude et la réflexion que devaient susciter les résultats aux élections européennes nationales, mais aussi à Chevilly-Larue, bien que l'on puisse constater que le résultat du Front National à Chevilly-Larue soit moins important que la moyenne nationale. Cela ne signifie pas que l'on peut s'en satisfaire, loin de là.

Il faut qu'à plusieurs, collectivement ou chacun pour ce qui est de sa responsabilité, on s'interroge sur les raisons et les causes de cette situation.

On ne peut pas dire, lorsque l'on appartient à un parti en situation de responsabilité, qu'il n'y a pas de connexion entre l'action nationale de ce parti et la situation des personnes. Je ne suis pas certaine que ce soit ce que vous ayez dit, ce n'est pas mon propos. Ceci étant, il faut bien mesurer que rien n'arrive sans raison. L'appel que vous lancez - j'en ai lancé un moi-même le soir des élections - est un appel à un grand rassemblement collectif intégrant la capacité de réfléchir ensemble aux raisons pour lesquelles on en arrive là et qui, malheureusement, ne sont pas en train de se réduire.

Y a-t-il des réactions sur ces questions ou sur le débat ?

M. DELUCHAT. - Je vais rester au cœur de la question. Je ne peux pas rester sans rien dire.

Il faut vivre dans le concret. Si les questions sont posées, s'il y a une désespérance des habitants pour la plupart pour différentes raisons, il y a bien un responsable.

Il ne suffit pas de vivre dans le virtuel et dans le futur qui n'existe pas si on n'a pas les pieds collés au sol.

On peut avoir les meilleures intentions que l'on veut, il faut se frotter au terrain. Je suis pour cela.

C'est en se frottant au terrain et en identifiant les responsables de cette situation que l'on rassemblera. Il en est de même pour la situation économique et sociale et pour la progression du Front National. Il faut voir d'où cela provient et qui en porte la responsabilité.

La plupart des Chevillais qui ont voté pour le Front National ne sont pas des racistes et des xénophobes, mais il y a une réalité qu'il faut combattre. Malheureusement, ils font fausse route. Cela les conduit à faire l'inverse de ce qu'ils souhaitent. Ils votent contre leurs propres intérêts. C'est un travail qu'il faut avoir dans la commune.

S'agissant de la réforme territoriale, je voudrais dire à M. Viceriat que si c'était nos collectivités territoriales qui étaient responsables de la situation, on serait à même de la prendre à bras-le-corps. On réglerait le problème de la France. Or, je crains que les collectivités territoriales ne soient pas responsables de la situation. Il y a bien une responsabilité. Je crois que c'est un choix politique.

Pour notre part, au parti de gauche, nous pensons que ce sont nos institutions que l'on remet en cause, celles de la République pour 3 raisons : la commune, le département et l'État.

Dans les années 60, dans le cadre de la décentralisation, les régions ont été créées. Aujourd'hui, il y a l'Europe. Nos institutions changent totalement. On abandonne le département et la commune et on privilégie la région et l'Europe.

Il y a un changement de société. Sans le dire d'une manière ouverte, le Gouvernement avait promis, après avoir refusé la réforme Balladur - moi aussi, je souhaitais qu'on la réfute - qu'il changerait les choses.

Je prends l'engagement 54 de François Hollande, s'il l'appliquait, on discuterait sur un autre terrain :

- *"j'engagerai une nouvelle étape de la décentralisation..."* : On a l'impression que c'est une centralisation.

- *"En associant les élus locaux..."* : où ?

- *"Je ferai voter une loi sur le renforcement de la démocratie et des libertés locales..."* : on a l'impression qu'on nous les aspire.

- *"elle prévoira notamment l'abrogation du Conseil territorial et la clarification des compétences..."*. La première est faite.

- *"Clarification des compétences..."* : cela fait deux ans ! On veut bien en discuter, mais avec qui ? Au moins les élus locaux.

- *"Un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'État et les collectivités locales. Garanties au niveau des dotations à leur niveau actuel..."*. C'est tout l'inverse, on vient d'en parler. Combien cela va-t-il nous coûter ?

- *"Je réformerai la fiscalité locale." Moi qui l'acclame depuis si longtemps !* On a des bases qui datent de 1970 ! On doit faire la réforme fiscale. On ne l'a toujours pas faite. Tout le monde la promet et personne ne la fait. Ce gouvernement pas davantage.

- *"En donnant plus d'autonomie aux communes..."* : on fait l'inverse... *"aux départements et aux régions en contrepartie d'une grande responsabilité. Une véritable péréquation sera mise en œuvre"*.

Ce que je vois aujourd'hui, c'est tout l'inverse. On dit une chose et on fait son contraire.

À partir de là, ne nous étonnons pas que les citoyens se détournent de la politique. Ils n'y croient plus. Par ailleurs, ce sont eux qui passent à la caisse.

On parle de décentralisation, mais c'est la centralisation qui est en place. Je suis favorable à l'intercommunalité, de territoire, pertinente, sur des projets. Voilà ce qu'il faudrait. Aujourd'hui, on fait l'inverse et on supprime d'autres strates.

Au bout du compte, je pense que l'on est en train de régler un problème car les médias en parlent tous les jours. Il faut sabrer le millefeuille, mais on ne regarde pas ce que l'on fait. On sabre, on coupe.

Il faut réaliser des économies. On va chercher à les faire dans les collectivités locales. Cela va se traduire ni plus ni moins par sacrifier le service public, par une remise en cause du service public. Les syndicats intercommunaux qui fonctionnent très bien sur le coût de l'énergie, du gaz et de l'électricité seront inexistantes. Ce à quoi on n'a pas réfléchi, c'est au coût politique pour réussir en même temps dans une situation où le Gouvernement ne sait plus comment s'en sortir et est pressé par la communauté européenne de s'engager là-dessus.

On y va et les dégâts seront considérables si on n'est pas capable de montrer aux citoyens que cette issue sera fatale, ne nous apportera rien de plus et beaucoup moins qu'aujourd'hui parce que nos élus locaux seront des machines à gouverner, des technocrates. On n'aura plus du tout l' élu local à côté.

La proposition de vœu entre dans un cadre qui n'est pas sur la base sur laquelle on est. On n'a pas les moyens d'empêcher les choses, c'est la moindre mesure que l'on peut éviter en espérant que l'on pourra prendre la main pour arrêter une partie de ce processus.

M. HERVY. - Je voudrais répondre tout d'abord à M. Ladjici. Il est très aimable de venir nous féliciter après les élections et de nous proposer le rassemblement, mais permettez-moi de vous rappeler, parce que j'en ai été victime personnellement et que je ne l'ai toujours pas digéré, que vous avez mené une campagne électorale qui a été émaillée d'attaques personnelles méprisantes, parfois injurieuses, à l'égard de la tête de liste, comme à l'égard du Maire sortant. Cela ne passe toujours pas pour moi.

Ce fut une campagne électorale au cours de laquelle la première réaction de Pascal Rioual auprès de l'un de ses voisins, lors de la cérémonie du 11 novembre, lorsque le 1^{er} adjoint a déclaré ma maladie au public participant a été de dire : "c'est excellent pour nous" à propos de ma maladie. Puis il y a eu cette ligne donnée au porte-à-porte. Je donnerai crédit que tous les militants socialistes ne l'ont pas mise en œuvre, mais certains l'ont fait jusque dans ma propre résidence en se présentant aux gens en disant : "le Maire est malade, je suis le futur maire" ou "voilà le futur maire". Quelle élégance ! D'aucuns ont rapporté les conversations. Quand on parle en public, il y a toujours quelqu'un pour écouter.

M. Rioual a dit par ailleurs le jour de l'inauguration de la ludothèque : "si je suis élu, je ferme tout cela". Il a dit à quelqu'un d'autre à une autre occasion qu'il faudrait en finir avec le foyer Gabriel Chauvet parce qu'il coûte trop cher à la commune. 60 repas aux personnes âgées tous les midis... Trop cher à la commune... !

Il ne faut pas s'étonner qu'à la fin d'une campagne électorale émaillée de tout cela et de bien d'autre chose, les habitants de Chevilly-Larue aient choisi d'accorder leur confiance à quelqu'un d'autre. C'est un peu logique.

Venir tendre la main ensuite pour parler d'union et de rassemblement, c'est bien sympathique, mais cela ne fait pas oublier le reste.

J'ai été par ailleurs assez amusé d'entendre dans la même démarche le secrétaire de votre fédération déclarer il n'y a pas très longtemps : "maintenant qu'il y a le feu dans la maison, il était tant que les forces de gauche s'unissent".

Quand un dirigeant du Parti socialiste le dit, c'est, dans sa bouche, toujours autour du Parti socialiste et de sa politique.

Juste avant, je n'ai pas entendu de désaveu sur cette quadruple page du supplément parisien qui donnait la parole au Président de l'Assemblée nationale pour décrire sa stratégie pour en finir avec la banlieue rouge avec une liste de villes à abattre qui étaient devenues des objectifs nationaux, dont l'une, celle où il y a un petit point d'interrogation parmi d'autres, s'appelle Chevilly-Larue.

Ensuite, on vient nous tendre gentiment la main, comme si rien ne s'était passé, comme si, au dernier appel à l'union que j'ai lancé 3 semaines avant le vote, il n'avait été répondu autre chose que des formules de mépris, écrites et auxquelles chacun peut se rapporter par votre liste.

Permettez-moi de dire que vos félicitations et votre main tendue ont un goût un peu acide, pour ne pas dire davantage.

Tendre la main, quand la maison brûle, c'est évidemment une démarche intéressante qu'il faut analyser, mais il y a tout de même une série de problèmes sur lesquels il faut un peu réfléchir, en ne se moquant pas du monde.

André Deluchat le rappelait à l'instant, si on vote plus pour le Front National aujourd'hui, c'est parce que la Droite hier, et une partie de la Gauche aujourd'hui, d'ailleurs plus qu'un seul parti

complètement isolé au pouvoir, ont rompu avec tous les engagements, démagogiques parfois, je parle surtout de la Droite, pris vis-à-vis des électeurs. On met la tête sans dessus dessous aux personnes si bien qu'elles se disent : "dans la difficulté où nous sommes, qu'ils soient de Droite ou de Gauche, ils ne respectent pas leur parole et ne répondent pas à nos problèmes et à nos attentes. Pourquoi ne pas essayer cette Marine Le Pen qui a défilé 260 fois pendant la campagne des élections municipales et les élections européennes sur les télévisions les plus accessibles aux téléspectateurs, quand les représentants du Front de Gauche qui ne semblent pas être une organisation extrémiste n'ont eu droit qu'à 14 fois aux antennes des mêmes télévisions.

Qui a assuré la promotion médiatique de Mme Marine Le Pen et de son entreprise de banalisation du Front National destiné à tromper les électeurs et à inscrire dans le paysage politique une stratégie un peu douteuse ? Je n'en dirai pas plus.

Je pense que, pour en finir avec le Front National ou pour lui imposer des reculs, les décisions à prendre s'affranchissent d'abord de la politique d'austérité que l'on fait subir à notre peuple et d'une politique dans laquelle on prélève sur la richesse produite par le travail de la nation les ressources considérables qui vont alimenter les coffres-forts des banques et ceux des multinationales.

Il faut arrêter cela, les gens le voient. On leur dit tous les jours qu'il n'y a pas d'argent. Ils s'enfoncent dans les difficultés, le chômage et la précarité et l'argent coule à flots ailleurs et je ne parle pas des scandales.

Il faut en finir avec la politique d'austérité et répondre aux revendications en souffrance. Il faut également arrêter les atteintes à la démocratie.

La réforme territoriale, telle qu'elle se présente, est une atteinte radicale à la construction démocratique dans notre pays. Cela vient d'être démontré. Je ne vais pas y revenir dans le détail, mais il faut renoncer à de telles attitudes.

Il faut enfin arrêter sur les ondes, tous les jours, de cracher sur certaines composantes de la Gauche, sur leurs idées et propositions, qui sont d'ailleurs en train de gagner un rassemblement qui atteint les rangs mêmes du parti socialiste.

Il y a même maintenant un vent de fronde à l'intérieur des deux groupes parlementaires du parti socialiste qui est tellement important qu'il a amené, ce matin, Bruno Le Roux et, ces jours-ci, M. Cambadélis à faire des déclarations importantes sur les médias pour essayer de ramener tout le monde à la maison. C'est bien que la situation devient insupportable.

Commençons par nous rassembler dans la lutte pour ces objectifs, commençons à faire droit aux revendications des intermittents du spectacle qui ne demandent pas la lune.

Avec l'actualisation de la dernière convention, ils ont été 16 000 à devoir renoncer à leur métier.

L'impact de la convention telle qu'elle est rédigée aujourd'hui avec le MEDEF promet la suppression de 60 000 postes d'artistes et de techniciens du spectacle supplémentaires dans les prochaines années. Qui pourrait accepter de mettre sa tête sur le billot et dire merci ?

Commençons par satisfaire les attentes des cheminots qui sont en train de renforcer leur grève contre une réforme qui dessine en creux le démantèlement de l'entreprise publique et la suppression d'un statut social dont les effets protecteurs ont été conquis pour partie à l'occasion du Front populaire mais surtout après la libération. Il y a un engagement dont il faut connaître le prix payé qui est celui du sang pendant toute la période de résistance contre l'occupant nazi. Reconnaissons aux cheminots leur rôle historique qu'ils ont joué pour la démocratie de notre pays et surtout pour le développement de notre pays. Répondons aux attentes de ces catégories populaires.

Les retraités ont défilé à plusieurs dizaines de milliers il n'y a pas longtemps dans Paris pour demander que l'on cesse de porter atteinte à leurs modestes revenus, ceux de la retraite après une vie

de travail. Donnons-leur satisfaction. Il n'est pas compliqué d'enrayer le vote de Mme Le Pen. Il suffit de se mettre du côté du peuple.

Permettez-moi de faire ces commentaires sur ce que je viens d'entendre et de dire que, dans les rangs du Front de gauche, avec un certain nombre d'experts, d'élus et de militants du parti socialiste, dans le dialogue avec des dirigeants d'Europe Écologie les Verts qui viennent d'adresser une proposition de travail en commun au Front de gauche sur des questions essentielles dont celle que je viens de mentionner et, avec ceux qui voudront, nous travaillons à une alternative démocratique et sociale à la politique actuelle de telle façon que l'on sorte des difficultés du pays et que l'on "batte à plate couture" le Front national sur le terrain sur lequel il est le plus faible.

À la question sur la réforme territoriale, j'ai une lecture plus nuancée que celle d'André sur les promesses de François Hollande car je n'ai pas oublié que, dans les mêmes textes, François Hollande pouvait dire une chose et son contraire.

Dans ses propositions, il suggérait que les collectivités territoriales participent à la réduction de la dette publique, la dette de l'État, après les élections. Je n'ai pas oublié que, dans le discours de Limoges - entendu par peu de personnes, on ne sait pas pourquoi, c'est tout de même paru dans la presse - il a affirmé que si les collectivités territoriales ne prenaient pas de décision de leur propre chef pour réduire la dépense publique, elles y seraient contraintes.

Quelle est cette contrainte ? C'est la réduction des dotations, une mesure radicale, c'est : je vous coupe les vivres. Et c'est la réforme territoriale : je vous enlève les pouvoirs.

Cette orientation choisie par le Gouvernement de François Hollande qui, au fond, caractérise la réforme territoriale avec la concentration du pouvoir sur quelques régions, la suppression des départements, la création des métropoles et la disparition pure et simple des intercommunalités dans la Région parisienne.

Quand je pense le nombre de fois que, dans cette assemblée et ailleurs, on nous a "bassinés" parce que nous n'étions pas dans une intercommunalité opérationnelle qui serait la clef de l'avenir, je rigole - je ne rigole pas parce que le sujet est triste - parce que l'on a entendu intervenir ce matin au Syndicat Paris Métropole tous ceux en poste de responsabilité dans les intercommunalités pour pleurer qu'on ne leur prenne pas leurs pouvoirs, qu'on ne leur enlève pas leurs compétences, qu'on leur rende une personnalité juridique.

J'ouvre une parenthèse pour dire que, dans la lettre du Premier Ministre, la personnalité *sui generis* ne me convient pas trop. Personne n'a regardé la définition. Si vous faites *sui generis* sur orange.fr, vous allez rigoler parce que la première définition sur Wikipédia est que *sui generis* est le nom d'un groupe de rock argentin !... Mais plus sérieusement, si vous cherchez plus loin, vous trouverez que *sui generis* est quelque chose qui ne ressemble à rien d'autre. Maintenant, on emploie le latin pour que les destinataires ne comprennent plus comment on est train de trahir leurs intentions ou leurs demandes.

La réponse du Premier Ministre à la lettre des élus de Paris métropole ne me convient pas tout à fait et pas uniquement sur cet aspect des choses. Stéphanie a très bien dit ce qu'il fallait en penser.

L'autre aspect de la réforme territoriale, c'est qu'elle est demandée avec insistance par Bruxelles pour réduire la dépense publique en France. Ce n'est pas un discours de propagande que je fais.

Dans chaque journal télévisé où il a été question ces derniers temps de la mise en place des autorités européennes, il a été question de la négociation de la place de la France dans le dispositif européen. Mme la chancelière allemande et d'autres conservateurs ont dit : "il faut absolument accélérer la réforme territoriale en France et réduire la dépense publique en France", La France, le pays qui rayonne par la question de la démocratie, beaucoup trop en Europe.

Il est intéressant de constater qu'à Bruxelles, il y a une pensée sur la question des institutions locales en France et dans d'autres pays. Cette pensée théorique, énoncée par des technocrates qui font référence par leurs écrits consiste à dire qu'il y a deux catégories de collectivités publiques, une catégorie dite froide, qui est un niveau de décision dans lequel on retrouve des élus déconnectés du peuple et qui n'ont que peu de compte à lui rendre et d'autres des collectivités dites chaudes, celles dans lesquelles les élus sont en rapport direct avec leurs électeurs.

La théorie consiste à dire qu'il faut réduire le périmètre des collectivités dites chaudes pour accroître celui des collectivités dites froides.

Dans la série des collectivités froides, deux comptent principalement aux yeux des écrivains : les intercommunalités, les métropoles et les régions car le mode de scrutin est tel que personne ne connaît son conseiller régional. Aussi, on ne risque pas d'aller le déranger à sa permanence, il n'en tient pas. Comme cela, il n'est pas embêté.

C'est la question de la démocratie qui est au cœur de cette affaire.

D'un côté, la question de la dette publique, de la réduction de la dépense publique, de la diminution des services publics, de l'autre, la question de la démocratie, l'éloignement des centres de décisions des citoyens et l'impossibilité pour le citoyen d'avoir prise sur les décisions qui le concernent.

C'est ce que l'on nous explique tous les jours, qu'il faut faire. Je suis évidemment contre cette réforme pour ces raisons fondamentales. J'ai une autre vision de la société, plus humaniste, plus démocratique, plus progressiste, une conception dans laquelle les services publics et les collectivités publiques ont pour tâche, comme l'affirmait hautement la déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen, de venir en aide aux plus faibles contre les plus forts, de travailler à résoudre les problèmes et les besoins de la Société.

Une petite parenthèse pour dire que l'on nous impose souvent le modèle allemand sans nous dire ce qu'il contient.

Les Länders est un bon modèle tant que l'on n'entre pas dans le détail.

L'autre jour, je voyais un expert qui n'était pas un de ceux de la pensée unique, pour la première fois l'un d'eux se présentait sur un plateau de télévision avec un organigramme de présentation du fonctionnement institutionnel d'un länder. C'est une incroyable complexité. C'est tellement compliqué que, sur chaque sujet, on ne sait pas qui prend les décisions et où. C'est incroyablement complexe. Chez nous, le système est très lisible. La commune, le département, la région, l'État. Ce n'est pas compliqué. Quand il y a des variantes, c'est sur un registre de coopération au moins jusqu'à présent.

Le Länder, c'est complètement obscur.

On a une petite expérience de terrain du modèle allemand avec notre commune, puisqu'on est jumelé avec un ancien village allemand, mangé par un district, celui de Fribourg, la petite ex-commune de Hochdorf qui bénéficie d'ailleurs toujours du privilège d'avoir deux ou trois élus au Conseil municipal de Fribourg qui n'ont rien à voter puisqu'ils n'ont pas de budget, pas de pouvoir.

J'ai connu dans le passé de très près le Directeur de l'école primaire de Hochdorf qui nous expliquait que, pour préparer sa rentrée scolaire, il lui fallait pendant tout l'été faire le porte-à-porte des entreprises de la zone industrielle de Hochdorf pour demander des subsides lui permettant d'acheter la totalité des fournitures scolaires dont il aurait besoin à la rentrée et pendant toute l'année.

Nous avons vu - plusieurs élus de Chevilly-Larue anciens pourraient en témoigner - au moment de la fête des bois à Hochdorf, le Maire de la ville monter sur scène pour demander des enveloppes de dons aux associations de la ville afin de maintenir l'ouverture de la piscine. Je ne l'ai pas rêvé.

Je me souviens d'une conversation en tête-à-tête que j'ai eue avec le Maire de Fribourg, à un moment où on essayait de monter des échanges avec les collégiens qui fonctionnent très bien depuis, qui m'expliquait que la situation économique évoluant, la situation sociale se dégradant et les moyens de sa collectivité diminuant, il n'était plus en mesure d'assurer certains services publics essentiels à la population et qu'il ne savait pas comment il bouclerait son budget l'année suivante.

Je ne sais pas où est passé le miracle économique allemand, mais pas dans la poche de Fribourg ni dans celle de Hochdorf.

Voilà ce que je voulais dire sur le modèle allemand pour souligner le fait qu'il faut se méfier du miroir aux alouettes, aller un peu plus près des informations et se donner, comme le propose le vœu, le temps du débat approfondi avec tous les citoyens et les forces de la Société sur la question de savoir ce qu'il est nécessaire de vraiment réformer et ce qu'il est juste de garder et de développer pour la démocratie et répondre aux besoins des habitants.

M. ISSAHNANE. - Merci, Madame la Maire pour la prise de parole.

Je voudrais ajouter un élément de réflexion à cette réforme territoriale et répondre à M. Viceriat sur les raisons de cette réforme. J'ai une thèse, peut-être pas partagée par tout le monde.

Je pense que l'objectif de cette réforme qui est peut-être en premier lieu les économies est un faux-nez de cette réforme. Il suffit de consulter le communiqué d'une agence de notation, une agence bolchevique, Moody's, qui a dit que cette réforme territoriale n'engendrerait aucune économie.

Ma thèse est celle-ci : l'Union Européenne, les grands services de l'État, comme la DATAR dont j'ai pu consulter les perspectives de développement pour la France en matière d'aménagement sur les 10 à 20 ans à venir, voient le monde ainsi :

Pour eux, le monde, ce sont de grandes mégapoles mondiales entrant en concurrence entre elles et tous les équipements. Toute la vie sociale, économique, culturelle doit tourner autour de ces grandes mégapoles que ce soit en France, comme Marseille, Lyon, Paris, en Europe comme Londres, Madrid, Rome ou dans le monde comme New York, les grandes villes, etc.

Chacun sait que Paris est limité par le périphérique et que c'est un gros désavantage pour cette magnifique ville qui a, de ce fait, très peu de pouvoir au niveau politique.

Une réforme a été lancée à ce niveau pour l'année dans cette concurrence internationale, une réforme lancée pas la précédente majorité présidentielle, il ne faut pas l'oublier, reprise par la majorité actuelle, comme c'est le cas pour la plupart des réformes actuelles.

Cette réforme est également une aberration écologique. Je regrette que mon partenaire, dont l'organisation s'occupe de cette thématique, ait voté contre.

Mme la MAIRE. - D'une part, on n'a pas encore voté et, d'autre part, l'écologie est une responsabilité collective et partagée.

M. ISSAHNANE. - C'est vrai.

Mme RIGAUD. - Merci.

Je partage les préoccupations émises à l'égard du texte et je comprends les inquiétudes que ce texte peut susciter sur la suppression de certains organismes.

Toutefois, je pense que ces questions vont se décider dans d'autres instances que dans cette instance municipale. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur ce vœu.

Par rapport à ce qui a été dit sur le parti socialiste, je voudrais dire ici que je ne pense pas que le fait de décerner la "marque" socialiste appartienne à un secrétaire de section. Cela ne peut pas être son monopole.

Être socialiste et adhérer au parti socialiste sont deux choses différentes. Il ne faudrait pas faire d'amalgame. Peut-être n'est-ce pas non plus le moment de diviser.

Si je comprends bien, la période est faite pour travailler main dans la main. Diviser au départ est un peu contradictoire par rapport à la volonté de travailler main dans la main, surtout entre des personnes qui se réclament d'un même mouvement.

Un secrétaire de section n'a pas le monopole de dire qui est socialiste ou pas.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Effectivement, on peut déplorer le vote pour Mme Le Pen, mais à force de trahir les gens, les gens ont des gestes désespérés. On peut le constater. On peut aussi le combattre.

S'agissant de la métropole, il est vrai que le groupe communiste et partenaires soutient ce vœu parce que, comme tu l'as dit Christian, cette métropole n'est basée que sur des intérêts financiers. Au mois d'avril, avant Limoges, un rapport a été remis à François Hollande. Celui-ci parlait encore des finances et d'un contrat d'objectifs que les collectivités passeraient avec l'État pour lequel il y aurait un bonus-malus : Si les collectivités sont performantes, si elles réduisent leurs dépenses, les prestations publiques, les services, elles auront peut-être une majoration.

Il y aurait un socle, comme à l'école, celui des connaissances, accordé aux collectivités. Si elles remplissent le contrat, il pourrait y avoir des majorations et si elles ne le remplissent pas, le socle serait revu à la baisse.

La "cerise" dans ce rapport est que l'on parle de freiner. Il est vrai que l'on a enlevé la fiscalité professionnelle, mais on voudrait aussi empêcher les collectivités d'agir sur la fiscalité de l'habitant, puisqu'il ne resterait plus ce curseur.

Dans ce rapport, des propositions sont faites. On maîtrise l'ancienne taxe professionnelle que l'on nous prend et que l'on redonne un peu, mais il faudrait freiner le curseur par rapport à l'habitant.

Cette réforme n'est basée que sur des intérêts économiques : il faut réduire toutes les dépenses et tous les services.

C'est pour cela que nous allons soutenir ce vœu.

M. LADJICI. - Vous vous doutez bien que nous ne soutiendrons pas ce vœu, puisque nous sommes au parti socialiste et que nous soutenons pleinement l'action du Gouvernement.

La situation dramatique dans laquelle se trouve notre pays va nous amener tous ensemble à la responsabilité.

Il y a des déficits à combler.

Il faut avoir un peu de courage politique et faire les réformes qui s'imposent pour sortir notre pays de la situation dans laquelle il se trouve.

La Droite a longtemps réfléchi à ce type de réformes, mais par manque de courage politique, cela n'a pas pu se faire pendant la mandature.

On se rappellera pendant très longtemps de ce qui est fait par le Gouvernement actuel, dans 10 ans, parce que l'on ne verra les fruits que dans les 5 à 10 ans à venir.

Vous aurez compris notre position sur la proposition de vœu. Nous serons contre.

J'aimerais juste dire quelques mots au sujet de l'intervention de mon collègue, Christian Hervy.

J'ai été vraiment frappé, je le dis sincèrement, par les rumeurs que vous avez évoquées, que nous aurions proféré pendant la campagne électorale. On n'a pas souhaité répondre pendant la campagne électorale, mais vos propos sont totalement faux.

Je suis concerné de très près, j'étais en permanence sur le terrain, je peux vous garantir qu'à aucun moment quelqu'un de l'équipe de M. Rioual n'a proféré ce type de propos.

Manifestement, il ne s'agit pas de déclaration officielle, cela vient de personnes qui nous auraient écoutés de manière "illicite", qui écoutent aux portes. La prochaine fois, il faudra leur demander de se rapprocher plus pour avoir la bonne information.

Je réitère : c'est totalement faux.

Manifestement, j'ai dû aller un peu vite en faisant ma déclaration.

Nous ne demandons pas l'union avec la majorité actuelle, nous demandons de travailler main dans la main pour combattre le Front national et les idées qu'il véhicule.

Nous sommes dans l'opposition de Gauche, nous sommes au parti socialiste. À aucun moment, je n'ai demandé à rejoindre votre majorité. Je tenais à clarifier ce point.

Manifestement, vous avez un problème avec Pascal Rioual et Luc Carvounas, je vous propose de prendre rendez-vous avec eux pour essayer d'éclaircir vos divergences. Je ne vais pas répondre à leur place.

Il est simple de s'attaquer à des personnes non présentes. Avec mes collègues, nous représentons le Groupe du parti socialiste et citoyens pour la mandature qui vient, nous allons essayer de repartir d'une page blanche et d'essayer de faire en sorte que ce Conseil municipal se passe dans de bonnes conditions. Que l'on arrête de parler du passé et de ce que vous avez pu interpréter pendant la campagne électorale.

Concernant les résultats des élections européennes, le gouvernement est sanctionné, je ne le conteste pas, le parti socialiste également. Quand on fait des réformes non populaires, quand on a du courage en politique, on est évidemment sanctionné, ce qui n'a pas été le cas de la Droite pendant 10 ans.

Je constate que le Front de gauche et votre ami M. Mélenchon ne réalisent pas un score important. Il s'est opposé bec et ongles au Gouvernement. Malheureusement, ses propos ne trouvent pas résonance auprès de nos concitoyens.

Il faut se poser les bonnes questions pour savoir comment on fait pour atteindre nos concitoyens. Je préférerais 1 000 fois que le Front de gauche arrive devant le Front national. Je suis de gauche et je suis raisonnable. Je suis contre la montée du Front national. J'aurais aimé qu'un autre parti d'opposition de Gauche arrive devant le Front national, ce n'est pas le pas.

Je réitère ma demande de vous poser les bonnes questions. Vous ne faites que 6 % alors que vous vous êtes opposés de manière assez virulente au Gouvernement.

M. HERVY. - Visiblement, vous avez encore des progrès à faire.

M. LADJICI. - Je suis jeune !

M. HERVY. - Pas si jeune que cela !... Pas si naïf non plus.

On n'est pas ici pour jouer le théâtre des Bisounours. Vous n'allez pas nous faire croire que vous en êtes.

Il faut d'abord se placer à l'écoute des citoyens pour écouter les chemins de sortie des difficultés dans lesquelles nous sommes aujourd'hui.

Après toutes les saletés que vous avez déversées sur nous pendant la campagne électorale, venir en plus dans une réunion du Conseil municipal me traiter de menteur, c'est un comble. C'est ce que vous venez de dire. C'est vraiment un comble !

Une des choses que je vous ai rapportées a été dite par un adhérent du parti socialiste qui a fichu M. Rioual à la porte à cause de l'indécence de son attitude pendant le porte-à-porte.

Des heures, j'en ai passé des dizaines avec M. Rioual pour essayer de faire en sorte de construire un *modus vivendi* de travailler ensemble pendant tout un mandat.

J'ai passé des heures à trouver les chemins avec lui de répondre d'une manière satisfaisante aux sollicitations des élus socialistes.

Nous avons fait des concessions sans fin pendant tout un mandat à vos camarades pour arriver à quoi à la fin ? À la situation que vous connaissez, c'est-à-dire une situation de division organisée et voulue qui avait essentiellement comme objectif, celui de satisfaire une ambition de pouvoir personnel en s'abritant derrière un parti et en amenant en même temps les militants de ce parti dans une impasse politique qui vous coûte cher, puisque vous n'êtes plus que 3 au Conseil municipal aujourd'hui, et qui coûte cher à la commune, car nous avons vu partir d'autour de cette table des adjoints, des conseillers délégués et municipaux qui ont été d'une grande valeur et qui ont apporté beaucoup à la vie locale, avec ces deux qualités : la sincérité et le cœur à Gauche.

Aujourd'hui, ils ne sont plus là. Ils se taisent. Sur beaucoup d'occasions, ils se sont tus. Ils n'en pensent pas moins. Je regrette beaucoup qu'ils se soient trouvés dans la situation de devoir quitter la table du Conseil municipal. Nous avons essayé de travailler à une autre perspective que celle-ci. Malheureusement, cela n'a pas été possible. Je le regrette beaucoup.

Mme la MAIRE. - Merci.

Nous avons eu deux débats entremêlés.

En réalité, ils ne le sont pas qu'à travers nos prises de position et de parole, ils le sont également sur le fond.

Je voudrais m'appuyer sur le début du propos de M. Ladjici pour non pas répondre mais me satisfaire qu'il réponde à l'appel que j'avais lancé le soir des élections européennes sur la nécessaire réflexion collective à avoir sur les raisons de la situation dans laquelle nous nous trouvons au lendemain de ces Européennes et sur le fait de ne pas se voiler la face sur les raisons qui nous ont conduits dans cette situation.

Monsieur Ladjici, vous avez un propos qui se veut fédérateur, je m'en réjouis, mais en toutes choses, il faut de la cohérence et donc que les actes soient conformes aux paroles.

Lorsque, personnellement, - j'ose espérer que vous ne direz pas que j'effectue un acte de mensonge en disant les propos suivants - dans la période précédente, je tends, à une dame que je n'ai jamais vue de ma vie, un document sur lequel il y a des photos en expliquant que, sur ces photos, il y a ma personne, candidate aux élections municipales tête de liste, et celle de l'actuel Maire de Chevilly-Larue et qui me dit : "non, ce n'est pas lui, le Maire de Chevilly-Larue"...

Elle m'a fait répéter à 5 reprises que la personne qui était sur le document était bel et bien le Maire de Chevilly-Larue. Après l'avoir incitée à aller voir un panneau officiel, elle m'a décrit la personne qui s'est présentée à sa porte comme étant le Maire de Chevilly-Larue, un grand, brun, élancé... Excusez-moi, mais lors de cette élection municipale, peu de candidats avaient cette apparence. Je veux bien que l'on dise tout et son contraire mais ce Conseil municipal est un lieu dans lequel les mots ont un sens. Les paroles représentent un engagement important. Ils sont retranscrits.

Je souhaiterais qu'il me soit donné acte qu'à ce moment-là, cette personne n'a commis aucun acte de folie. Ce n'est qu'un exemple parmi tant de témoignages.

En toute chose, il faut de la cohérence.

Vous parlez de courage en politique. Je soutiens votre propos... Mon propos s'élargit considérablement non pas uniquement aux représentants de la majorité qui ont expliqué les raisons pour lesquelles ils ne la votaient pas sur le plan de la conception institutionnelle qui emporte leur conviction, même si le débat de fond nous permet d'aller sur ce terrain, mais aussi à ceux qui ont porté une politique ayant pu être considérée comme comparable dans la dernière période.

Si toutes les réformes annoncées ici se mettent en place dans les prochaines années, nous aurons plusieurs millions d'Euros en moins de recettes dans le budget. Si l'on nous accule pour pouvoir continuer tout simplement à assurer un certain niveau de services publics à nos populations, si l'on nous accule à devoir augmenter les impôts locaux des ménages, quel sera le positionnement des uns et des autres ?

Bien sûr, il est de la responsabilité de l'équipe municipale de faire en sorte que notre gestion ne nous conduise pas à une situation inacceptable et insoutenable pour les ménages.

Le pouvoir d'achat des familles, je m'excuse de le répéter, n'est pas capable d'assumer des hausses d'imposition à cause de décisions prises ailleurs qui bénéficient à d'autres et les touchent directement dans leur vie.

Mais si cela devait se produire, j'aimerais qu'il y ait ce courage en politique et que, conformément aux propos tenus aujourd'hui on me dise : "Madame la Maire, nous ne pouvons que soutenir une telle augmentation, puisque nous soutenions la baisse des ressources aux collectivités et aux communes".

Il ne me semble pas que c'est ce que j'ai lu dans les programmes des uns et des autres.

Je propose que l'on arrête, là, le débat sur cette question.

Je mets aux voix l'ensemble de ce vœu.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 23**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 3 (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)**

➤ **ABSTENTIONS = 7 (LE GROUPE UMP, MME RIGAUD, M. TAUPIN ET**

M. RAMIASA)

Je propose que nous passions à la suite de l'ordre du jour.

Étant donné l'heure avancée, je suggère de regrouper les votes sur l'ensemble des conventions cadre de partenariat passées avec les associations, si vous en êtes d'accord, autrement dit, la 2.2, 2.3, la 3.9 et la 3.10.

2.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de gestion et d'animation de la Maison Pour Tous (CGAMPT)

2.3 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association "La Ferme du Saut du Loup"

3.9 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Actions emplois Formations 94 (AEF 94)

3.10 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'économie Solidaire Chevillais (PESC)

Mme la MAIRE. - Il s'agit des conventions cadre que nous passons régulièrement avec les grosses associations de la commune.

Vous avez eu l'occasion de les regarder.

Les élus qui devaient être les rapporteurs de ces délibérations souhaitent-ils apporter des précisions ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

➔ **VOTE : LES DELIBERATIONS 2.2, 2.3, 3.9 ET 3.10 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

2.4 - Dénomination de l'accueil de loisirs sans hébergement/pôle collégiens, sis 90 rue du Petit Leroy

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Nous avons à dénommer le centre de loisirs dont nous vous proposons en réalité de maintenir le nom actuel qui est, de notre point de vue, fort judicieux et insuffisamment connu.

C'est l'occasion, au contraire, nous semble-t-il, de mieux faire connaître le sens de cette dénomination.

En revanche, je tenais à souligner que des réflexions ont été menées par les enfants au sein du Conseil municipal des enfants, par le SMH et au sein de différents groupes de travail du centre de loisirs sur des dénominations.

Comme il y en a de nombreuses et de tonalité très différente et que, par ailleurs, notre centre de loisirs connaît un certain nombre de salles, nous proposons que ces noms soient utilisés pour dénommer les salles, en particulier les espaces principaux afin que les enfants se reconnaissent dans leurs propositions. Ainsi, nous disposerions de noms de salles plus poétiques que salles 1, 2 et 3.

La salle audiovisuelle s'appellerait Charlie Chaplin et la salle de motricité l'Échappée Belle. Cela appelle-t-il des remarques ou des commentaires ?

M. VICERIAT. - Je souhaite faire une suggestion. Il y a une personnalité locale qui fait, à mon avis, l'unanimité, il s'agit de M. Guy Pettenati. Ne serait-ce pas le moment de lui rendre hommage ?

Mme la MAIRE. - Avant d'envisager une telle hypothèse, je pense qu'il faudrait prendre son accord préalable.

Je ne suis pas certaine qu'il y tienne, tout du moins de son vivant.

D'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

Nous n'avons pas à délibérer dessus. Ce sont des fonctions citées, non des personnes. J'écrirai à chaque groupe du Conseil municipal pour qu'il désigne les représentants inhérents à chaque groupe.

Il n'y a pas besoin de délibérer.

2.5 - Renouvellement de la candidature de la commune au titre "Ville Amie des Enfants"

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Des questions, des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

2.7 - Réforme des rythmes scolaires

Mme la MAIRE. - Chacun a bien noté l'actualité dans laquelle nous nous trouvons, puisqu'a été publié un décret que l'on va, par souci de raccourci, dénommer Vincent Peillon en janvier 2013 qui imposait aux communes une réforme des rythmes scolaires leur demandait d'en assumer une grosse part de l'organisation et du poids financier, mais également les termes de la concertation.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre au sein de ce Conseil municipal à plusieurs reprises, puisque nous avons voté en 2013 une délibération se saisissant de la possibilité donnée par le décret de ne pas mettre en œuvre la réforme dès la rentrée 2013 et un vœu en décembre 2013 qui faisait état de la totale opposition de l'équipe municipale concernant les fondements même et l'esprit de cette réforme, considérant qu'en se déportant sur les communes pour ce qui concerne des activités jugées comme secondaires ou ne faisant pas partie d'un socle de compétences sur les communes, en réalité, on réduisait le champ d'action de l'école de la République, de l'éducation nationale, qui était la meilleure garante d'un même niveau ou tout au moins d'un bon niveau d'éducation pour tous les enfants sur le territoire national et que c'était la porte ouverte à reporter sur les communes des activités dites secondaires que sont la culture, les pratiques sportives, etc.

Notre conviction est de considérer effectivement que ces matières-là sont loin d'être secondaires et qu'elles constituent au contraire des apports fondamentaux à maintenir, dans le socle, des pédagogiques apportées à tous les enfants de la nation. Le fait de se déporter sur les collectivités sur une telle question non seulement allait introduire des inégalités territoriales entre les différentes communes de la Nation mais, bien sûr, allait constituer en réalité un facteur d'aggravation des inégalités entre les enfants et notamment en fonction de leur fragilité et de leur catégorie sociale.

Sur le fond, cette réforme se traduit par une territorialisation de l'école nationale. C'est une remise en cause très importante de l'école telle qu'elle avait été conçue dans la troisième République. Elle fait partie des lois fondamentales issues de la République, du bloc de constitutionnalité de notre cinquième République.

Notre conviction était de considérer que, sur tous les plans, nous ne pouvions soustraire à ce qui était proposé.

En décembre, nous avons émis un vote analysant les raisons pour lesquelles on s'opposait au décret Vincent Peillon sur le rythme qu'il proposait, notamment le découpage en trois-quarts d'heure par jour d'activités périscolaires.

Sur ces entrefaites, après une période électorale que vous connaissez bien, est survenu le décret Benoît Hamon qui a, en quelque sorte, maintenu l'esprit de la réforme initiale, qui en a confirmé l'échéance, et qui, du coup, en a accéléré le rythme de mise en œuvre, puisqu'en mai, il appelait les collectivités locales et les communes en particulier, les Maires, à se prononcer sur une proposition d'organisation avant le 6 juin pour pouvoir entrer dans un cadre d'expérimentation et pour une mise en œuvre à la rentrée 2014.

Dans la continuité et avec l'esprit de concertation qui a présidé l'ensemble des décisions que nous avons prises dans ce Conseil municipal concernant les rythmes scolaires, à la suite des nombreuses réunions qui se sont tenues au cours des deux dernières années soit dans le cadre de notre comité consultatif du projet éducatif local, soit dans le cadre des conseils d'école, soit dans le cadre de réunions thématiques que nous avons organisées à l'attention de toute la population - j'ai en tête notamment une conférence avec le professeur Testu en 2012 - soit dans le cadre de réunions

organisées avec les associations de parents d'élèves - j'ai en tête une réunion avec 150 personnes en 2012 sur la question des rythmes scolaires et du socle fondamental de compétences - dans la continuité de tous ces travaux effectués pendant deux ans qui avaient conduit à l'élaboration du projet éducatif local, j'ai souhaité soumettre la question de savoir comment appréhender le sujet qui nous était soumis au comité consultatif du projet éducatif local, cadre de travail dans lequel nous avons réuni les représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école, les enseignants, les animateurs des centres de loisirs, les personnels des écoles, des représentants d'associations locales impliquées dans les activités périscolaires, ainsi que des représentants de l'éducation nationale et la municipalité puisque c'est nous qui invitons, des élus incluant la majorité comme l'opposition municipale.

Nous avons réuni avec Hélène et Nora ce comité consultatif le 21 mai pour leur poser différentes questions.

La première était : voici les termes du décret Benoît Hamon, considérez-vous et considérons-nous ensemble qu'il faut créer les conditions pour que les conseils d'école soient appelés à se prononcer sur l'opportunité d'aller dans le décret Benoît Hamon ?

Le décret Benoît Hamon modifie les règles. N'est-il pas opportun de discuter de cette modification de règle au sein des conseils d'école et que ce soit les conseils d'école, instance paritaire sur la ville, qui puissent débattre et émettre un vote en toute connaissance de cause sur si on s'y inscrit ou pas ?

Nous sommes convenus ensemble, aux termes de nombreux débats sur les questions de fond que, d'une part, une large majorité des participants continuait de :

- s'opposer sur le fond à l'ensemble de cette réforme dont ils estimaient que le décret Benoît Hamon ne modifiait pas les termes sur les fondamentaux,

- considérer que l'on ne pouvait cependant pas "passer sous la jambe", si vous me passez l'expression, la question de savoir si, dans la mesure où on nous imposait une mise en œuvre en 2014, il fallait ou non essayer de créer les conditions du décret amont, sachant que nous avons été nombreux à affirmer ensemble que la mise en œuvre d'un emploi du temps issu du décret Vincent Peillon serait, pour la commune de Chevilly-Larue, la configuration la moins adaptée aux spécificités locales et, en particulier, celles qui nous empêcheraient de mener à bien notre projet éducatif local dont l'objectif principal est de lutter contre l'échec scolaire de tous les enfants.

Ce comité consultatif a conclu à la nécessité de saisir les conseils d'écoles de cette question, ce qui se traduisait formellement par la transmission, d'une proposition d'organisation de la semaine accompagnée d'un courrier dans lequel je demandais au Conseil d'école, d'une part, de se positionner sur la question de savoir s'il fallait ou pas chercher à s'intégrer dans le décret Hamon, puis de se positionner sur une proposition d'organisation du calendrier scolaire articulée autour d'un regroupement des temps d'activité périscolaire sur une demi-journée dans la semaine au lieu de $\frac{3}{4}$ d'heures par jour et sur l'école le samedi matin.

Nous avons, au sein de ce Comité consultatif, longuement débattu sur l'opportunité de le faire et sur cette organisation.

Les arguments qui ont prévalu pour les élémentaires (pour les maternelles, le raisonnement était différent), je ne crois pas trahir l'esprit des conseils d'école sur la question des temps périscolaires en disant que, sur cet aspect de la proposition, le fait de regrouper les activités périscolaires en une après-midi dans le centre de loisirs, donc dans de meilleures conditions que s'ils devaient être maintenus dans les classes dans leurs écoles respectives, de faire en sorte d'y mener des activités avec eux dans d'excellentes conditions, c'est-à-dire de calme et de sérénité, convient à des enfants qui passent une semaine à travailler à l'école.

La proposition portait également dans ces termes sur l'organisation de la demi-journée scolaire supplémentaire le samedi matin en s'appuyant sur l'ensemble des travaux du comité consultatif menés dans le cadre des réunions décrites tout à l'heure avec les travaux de la conférence du Pr Testu, etc. sur le positionnement de l'académie de médecine, ainsi que sur de nombreux chronobiologistes considérant qu'il est très fatigant pour les enfants d'avoir école 5 matinées de suite avec les devoirs à faire tous les soirs de la semaine pour le lendemain, puis d'avoir une pause de fin de semaine de deux jours, avec le risque que, dans beaucoup de familles, les enfants soient appelés à se coucher tard le vendredi, le samedi et le dimanche et à arriver à l'école le lundi dans des conditions de fatigue importante avec 5 jours d'école fatigants.

Il y a eu un débat au sein du comité consultatif sur cette question qui ne faisait pas totalement consensus.

Nous avons choisi de transmettre cette proposition au Conseil d'école en précisant bien le fait que le principe de la proposition était qu'elle soit modulable et modulée par les conseils d'école auprès des débats qui s'y tiendront.

Le calendrier est extrêmement restreint. C'est très dense en information, mais le décret est sorti le 7 mai. Si on voulait se lancer dans le cadre d'expérimentations, il fallait que les conseils d'école se soient réunis et que l'ensemble soit remis à l'inspectrice d'académie avant le 6 juin. C'était un peu la course de vitesse.

Les conseils d'école ont débattu de cette question.

Il en ressort un vote non tranché à l'égard des deux choix possibles : le mercredi ou le samedi matin.

Je crois pouvoir affirmer qu'un très large, pas une unanimité, mais un très large consensus sort des conseils d'école pour soutenir la municipalité dans le fait de continuer à s'opposer sur la réforme sur le fond, qu'un très large consensus s'exprime sur le fait qu'il ne faut pas créer les conditions de se voir imposer la mise en œuvre d'un décret Vincent Peillon à la rentrée prochaine et que, dans ces conditions, une large majorité pense qu'il faut déposer un dossier avant le 6 juin, donc se mettre dans le dispositif amont.

Il a été déposé le 6 juin un dossier qui reprend l'ensemble de ces pièces ainsi que toutes les manifestations hors conseils d'école qui ont pu nous parvenir. Je pense à des initiatives de parents, à des initiatives d'association de parents d'élèves qui se sont manifestés auprès de nous notamment à travers la forme de pétitions, mais aussi de lettres ouvertes.

L'ensemble de ces pièces a été remis à Mme l'inspectrice d'académie le 6 juin dernier pour, d'une part, réaffirmer notre opposition sur le fond à cette réforme et, d'autre part, lui dire : nous, en un mois, nous avons essayé de créer les conditions du débat et du dialogue tel que vous nous demandiez de le faire".

Il en ressort une situation non consensuelle, une situation qui, globalement, emporte l'adhésion d'un grand nombre de parents et d'enseignants sur le fait qu'il ne faut pas créer les conditions de mise en œuvre du décret Vincent Peillon, sur un certain nombre de sujets organisationnels dont celui de la demi-journée travaillée mais pas seulement, il y a aussi des questions pratiques soulevées sur l'organisation de manière générale, des activités périscolaires, sur les conséquences sur le temps scolaire pour les enfants. Quelles conséquences cela aura-il sur leur capacité et leur qualité d'écoute, etc. ?

Ce dossier, qui reprend l'ensemble des éléments, a été déposé à la Direction académique puisque, dans les termes du décret, c'est bien à l'inspectrice académique de se prononcer sur l'ensemble du dossier soumis, puis à la rectrice de prendre une décision.

C'est dans ce contexte que je vous propose de voter, ce soir, une délibération reprenant les principales raisons qui, je crois, justifient pleinement de demander la non-mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014.

À partir du moment où, en un mois, les débats ont été mis sur la table, que les parents se les ont appropriés, mais où on n'a pas le temps de cheminer ensemble sur des propositions qui seraient à même de faire consensus et où on se retrouve au terme de ce mois donné avec une situation de grande division de la communauté éducative dans son ensemble, il me paraîtrait irresponsable de nous imposer la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014, quelle que soit la forme de mise en œuvre que l'on nous propose.

L'idéal serait que cette réforme soit retirée en l'état et face l'objet d'une réforme différente pour sortir de la situation issue du décret Darcos et que l'on puisse aller vers une situation plus favorable.

En tout état de cause, que l'on dispose du temps nécessaire pour sortir de cette situation de déchirement de la communauté éducative qui, de toute évidence, n'est pas de nature à créer les conditions d'un début d'année serein à la rentrée 2014.

C'est donc l'objet de la délibération que je vous propose ce soir en réaffirmant la solide nécessité de mettre en œuvre une réforme de l'école et en affirmant que les décrets Peillon et Hamon ne répondent pas à l'ambition que nous attendons d'une réforme de l'école et qu'au-delà de la territorialisation de l'école de la République, cette réforme :

- divise la communauté éducative au lieu de la rassembler,
- désorganise l'école, le périscolaire et la vie des familles,
- créer de l'inégalité entre les enfants qui n'auront pas les mêmes chances d'accéder à une éducation de qualité sur le périscolaire,
- créer des coûts supplémentaires pour les collectivités territoriales alors que, dans le même temps, elles connaissent une diminution drastique de leurs moyens alloués par l'état,
- constate que le Gouvernement n'a pas été capable de prendre ses responsabilités dans un champ de compétence qui est le sien, de promouvoir une école de la réussite de tous les enfants en donnant une patate chaude à tous les maires de France en leur disant débrouillez-vous avec cela.
- confirme, à l'issue du processus de concertation imposé par les termes mêmes des décrets Peillon et Hamon et conformément aux pièces déposées auprès de Mme l'Inspectrice de l'Académie le 6 juin dernier, que cette réforme est inapplicable en l'état.

Y a-t-il des interventions ?

Mme DAPRA. - Concrètement, dans votre dossier, avez-vous déposé des propositions d'emploi du temps ou pas du tout ?

Les maires des communes environnantes qui se sont prononcés contre l'application de la réforme ont déjà reçu des courriers en fin de semaine dernière imposant des horaires les mettant dans la situation la pire qui soit, avec un allongement de pause méridienne par exemple.

Sur Chevilly-Larue aujourd'hui, 17 juin, où en êtes-vous exactement ?

Mme la MAIRE. - Conformément à ce que je vous disais tout à l'heure, un dossier a été déposé avec toutes les conditions requises pour considérer que l'inspectrice d'académie peut choisir le cadre d'expérimentation amont.

On ne peut pas nous opposer le fait de ne pas avoir rendu les pièces pour nous imposer le décret Peillon. Ce que doit trancher aujourd'hui l'inspectrice d'académie se résume à la question de la demi-journée.

D'autres demandes d'intervention ?

M. LADJICI. - Si je comprends bien, vous laissez à l'appréciation de l'académie le choix du jour de la demi-journée entre le mercredi et le samedi ? Dans le dossier déposé le 6 juin 2014, vous pouviez choisir cette demi-journée. Avez-vous formulé une demande au nom de la mairie de Chevilly-Larue ?

Mme la MAIRE. - Conformément au terme du décret, j'ai déposé un dossier dans lequel figure la proposition soumise au conseil d'école, les comptes rendus des différents conseils d'école, les pétitions qui ont pu nous être remises, les positionnements de l'association de parents d'élèves qui ont pu se manifester. Effectivement, c'est ensuite à l'inspectrice d'académie de se prononcer sur ce qui relève de sa compétence, à savoir l'organisation de l'école de la République.

M. LADJICI. - C'est donc non.

Merci.

Mme la MAIRE. - D'autres interventions ?

M. LO FARO. - J'ai déjà eu l'occasion de dire lors d'un précédent débat sur les rythmes scolaires que l'éducation est un identifiant de la Gauche. Ce qui est en train de se passer actuellement, c'est autre chose dans la mise en place de cet identifiant. On peut parler de la culture qui est un autre identifiant. Pour l'instant, c'est l'éducation.

Je rappelle ce que nous savons tous. La République est une et indivisible.

La territorialisation de cette réforme met à mal cette unicité et cette indivisibilité.

Il va y avoir des écoles à plusieurs vitesses. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Il faut lutter contre l'échec scolaire. L'égalité des chances doit être accordée à tout le monde.

On est en train de mettre à mal l'égalité républicaine.

Si on prend en compte le débat précédent que nous avons eu, on peut se demander ce qu'ils font, qui est en train de décider de démanteler ce que nous avons mis en place depuis la Révolution française ? Le débat se situe à ce niveau.

Nous voterons, pour mon groupe, le parti de Gauche, cette résolution.

M. LADJICI. - Cher collègue Lo Faro, je me permets de vous rapporter un élément que j'ai entre les mains. Il s'agit d'étude qui émane du CSA que je pourrais vous remettre à la fin de ce Conseil municipal.

En 2013, des villes ont appliqué cette réforme. Il se trouve - je ne m'y attendais pas, j'ai été le premier surpris - que 66 % des parents qui ont vécu cette réforme sont satisfaits de l'organisation et de ce que cela apporte à l'enfant.

Je peux vous transmettre ce document.

Nous voterons contre votre délibération.

Mme HUSSON. - Il est important de mesurer non pas le taux de satisfaction des familles, mais la réussite scolaire des enfants. C'est de cela dont on parle. Le taux de satisfaction des familles n'est pas un critère de réussite et d'amélioration des rythmes scolaires.

M. HERVY. - Pour abonder dans le sens de ce qui vient d'être dit, nous attendons l'étude qui ne pourra pas être menée sur une année. De la même manière que les débats qui ont été conduits pour savoir s'il fallait ou non maintenir la semaine de 4 jours sont des débats qui ne se sont pas fondés sur une année de généralisation de la semaine de 4 jours.

Il faudra sans doute attendre un peu pour avoir sur le plan pédagogique et avec des outils d'évaluation des résultats scolaires qui soient sinon consensuels, au moins systématiques, que l'on puisse juger des effets positifs ou non de l'expérience engagée dans les villes ayant choisi le mercredi matin. Ces éléments, nous ne les avons pas.

Je crois que la difficulté dans laquelle nous nous trouvons avec cette affaire est que le Gouvernement s'est trouvé placé devant une question extrêmement compliquée à résoudre, car elle nécessitait de sa part un courage qu'il n'a pas eu qui consistait à dire : voilà les leçons que nous retirons de l'expérience avec la semaine de 4 jours. Voilà les données scientifiques que nous avons entre les mains pour réorienter notre système et voilà, par conséquent, la décision qu'il nous semble devoir prendre.

À partir de là, il y a effectivement un débat qui élabore une position ferme et fondée par le Gouvernement.

Nous ne nous sommes pas trouvés dans cette situation, simplement parce que nous avons eu peur en haut lieu de ne pas satisfaire la demande spontanée des parents. J'insiste sur la demande spontanée des parents.

Quand on a un débat approfondi, la demande des parents n'est plus la même.

C'est comme dans tous les sujets sur la démocratie. Quand on prend le temps de partager l'information, de croiser des analyses contradictoires, de faire appel à l'esprit critique et de fonder une position, on s'aperçoit que la position que l'on fonde à la fin est vraiment identique à celle que pensait tout le monde au début.

Quels que soient les sujets, on se comprend.

Le Gouvernement n'a pas eu le courage d'assumer ce que ce processus impliquait. Pourtant, d'où partons ? On part d'une situation dans laquelle il n'est pas tant que la semaine de 4 jours a donné des résultats catastrophiques en termes éducatifs sur la question centrale de tout système éducatif. Est-ce que les enfants qui sont le plus en difficulté sur le plan culturel ou social arrivent à se sortir de cette difficulté grâce au levier du système éducatif ou pas.

Il n'y a pas d'autres questions dans le système de l'enseignement.

Les enfants des familles aisées s'en sortiront toujours. Ils ont tout le background qu'il faut pour cela.

La question centrale de tout système éducatif est ceux qui sont en bas de l'échelle sociale, c'est le fondement de la loi Jules Ferry, c'est le fondement de la harangue de Victor Hugo devant le Parlement de la République. C'est historique dans notre République.

La considération qu'il fallait avoir en premier lieu est de se dire que la semaine de 4 jours n'avait pas réussi à atteindre cet objectif et pire qu'elle avait abouti à accroître l'échec scolaire dans notre pays.

Ce n'est pas tout à fait vrai au début de la montée en puissance de la semaine de 4 jours, sauf que le début est de courte durée et qu'à partir de 2011, on a une inversion de la courbe des résultats scolaires dans la moyenne des écoles de France et pour la moyenne des élèves. Quand la courbe s'inverse pour la moyenne, cela signifie que ceux qui sont les plus en bas ont le plus de mal.

La conséquence sociale de tout cela est 150 000 enfants qui sortent du système scolaire sans diplôme sans formation.

Il y a ceux qui me "rabâchent les oreilles" avec la sécurité, à juste titre puisque c'est un problème de société. Je rappelle quand même que, sur une génération de jeunes de 16 à 25 ans, c'est-à-dire une décennie, 1,5 million d'enfants se balade dans les rues en essayant de trouver des petits boulots. Ils en trouvent plus ou moins, mais ils ont surtout une "grosse dent" à l'égard de la société. Vous connaissez la suite de l'histoire. La question prioritaire est celle-ci.

Comment travaille-t-on à partir de là. Nous, les élus, nous ne sommes pas des spécialistes scientifiques ni pédagogiques, on n'a pas de diplôme en sciences de l'éducation, mais il ne s'agit pas de prendre une décision uniquement favorable à l'économie du tourisme.

Il ne faut pas refaire avec la semaine de 9 demi-journées par exemple la même analyse que Nicolas Sarkozy en généralisant la semaine de 4 jours, c'est-à-dire à tout prix fonder une organisation qui prenne les parents dans le "sens du poil" et qui libère le week-end.

Il faut dire le fond des choses. C'est cela dans les deux cas, le décret "Peillon" comme la décision de "Sarkozy".

Avant la généralisation de la semaine de 4 jours, nous avons débattu de ce sujet localement. C'est moi qui avais invité le Pr Testu et d'autres personnes à un débat avec les enseignants et les parents d'élèves locaux. Ce débat n'avait pas réuni énormément de monde, mais il a eu de l'écho dans la communauté scolaire. La qualité des arguments qui avaient été échangés ce soir-là nous avait conduits à dire que nous n'appliquerions pas la semaine de 4 jours à Chevilly-Larue. Nous avons bien fait, c'était la décision de 75 % des communes de France.

Puis, il y a eu la généralisation Sarkozy. On sort de cette généralisation avec une difficulté accrue de réussite des enfants. Cela s'évalue aussi au plan international, puisque c'est la période pendant laquelle, régulièrement, nous avons régressé dans le classement de l'OCDE.

Nous sommes à un niveau de résultat inférieur à celui de l'Espagne qui se situe dans la deuxième moitié des pays européens, alors que nous étions auparavant le pays qui fournissait le plus de scientifiques et de mathématiciens de niveau mondial. Nous avons régressé dans tous les domaines. Il faut prendre au sérieux cette question.

Il ne s'agit pas de savoir si on pourra partir en week-end, mais quel est l'intérêt de l'enfant et ce qu'il faut mettre en œuvre sur le plan éducatif pour aider chacun à s'en sortir avec l'enseignement dispensé dans nos écoles.

Que disent les chronobiologistes ?

Ils disent que la plus mauvaise des décisions à prendre est d'avoir 5 journées consécutives de scolarisation des enfants, c'est-à-dire que scolariser le mercredi matin est la chose des choses à ne pas faire.

D'ailleurs, notre système éducatif ne l'a jamais fait depuis qu'il existe, jamais. Il y a toujours eu une journée de coupure dans la semaine et est une journée franche.

Les solutions à mettre en place doivent partir de l'expérience et des données scientifiques entre nos mains pour dire : "mettons le maximum de chances de notre côté pour la réussite des enfants à la lumière de l'expérience et de ceux qui ont travaillé le sujet".

Le Pr Testu n'est pas un touriste de la question. C'est plusieurs dizaines d'années d'étude sur des cohortes d'enfants qui comptent plusieurs centaines de milliers d'enfants.

Les outils statistiques dont il dispose pour faire des préconisations au Gouvernement, qu'il a faites puisqu'il participait au tour de table de la décision, s'appuient sur des données sérieuses.

La question qui se pose à nous est : quel est l'intérêt de l'enfant ? La réponse donnée par ceux qui font autorité dans le domaine est de dire que l'intérêt de l'enfant est qu'il vaut mieux qu'il n'aille pas à l'école le mercredi et que la coupure du week-end ne soit pas trop longue, car dans les milieux les plus modestes où le contenu éducatif culturel du week-end est le moins élevé, on se couchera tard le vendredi soir, on se couchera tard le samedi soir, ce qui lui fait deux soirées tardives au lieu d'en avoir une seule auparavant quand ils allaient à l'école le samedi matin, avant la catastrophe de la semaine de 4 jours.

Que se passe-t-il dans la réalité ? Quand on fait une observation objective des choses et non pas teintée d'intérêt personnel, on s'aperçoit que les enfants le plus en difficulté sont ceux qui font surface au mieux le lundi après-midi et, pour un certain nombre d'entre eux, seulement le mardi matin.

Je n'ai pas de prétention scientifique dans le domaine, mais pendant 12 ans, j'ai été dans les écoles de la ville, j'ai vu succéder les générations d'enfants et, à partir du moment où il y a eu la semaine de 4 jours, des enfants fatigués le lundi matin avec des cernes sous les yeux en plus grand nombre, plus énervés, ayant davantage de difficulté à se concentrer. C'est ce que nous avons constaté.

La première chose que doit dire la réforme est qu'il faut arrêter cela. C'est la machine à éliminer les plus fragiles.

Malheureusement, ceux qui ont la voix la plus forte sont ceux qui ont le moins de difficulté à s'en sortir. Ce sont eux qui prennent la parole dans l'espace public. Là, il y a un problème politique.

Il ne faut pas avoir peur ni d'affronter la contradiction, ni de se placer dans le débat à contre-courant de la pensée dominante.

Ce qui est important, ce n'est pas de flatter les personnes ou d'essayer d'être d'accord avec le plus grand nombre, c'est d'essayer de construire le plus intelligemment possible la solution qui marche le mieux possible avec les enfants et, ensuite, on voit comment on peut aménager les choses.

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

La réalité politique dans laquelle on est a été rappelée. Quand on a pris le temps du débat pendant des mois avec tous les acteurs du système éducatif, avec tous les acteurs de la communauté scolaire de Chevilly-Larue, on a réussi à construire quelque chose de pensé et de réfléchi avec des arguments, des échanges qui semblaient requérir le consensus. Du jour au lendemain, débarquent dans le débat des personnes qui n'ont participé à rien, qui n'ont reçu aucune information et qui ne veulent pas en avoir, qui nient même le point de vue des spécialistes et viennent nous dire voilà ce qu'il faut penser. Ils font même signer à la dérobée une pétition à des tas de personnes qui ne lisent pas le texte, qui ne connaissent pas l'objectif poursuivi à qui l'on demande simplement si elles préfèrent que leurs enfants aillent à l'école le mercredi ou le samedi matin. C'est le côté pratique des choses qui le remporte pour les parents, mais ce n'est pas la question posée !

On se trouve dans cette situation contradictoire qui fait que, par défaut de prise de responsabilité du Gouvernement, c'est la communauté locale qui se trouve en situation de division. Je dirais même qu'un certain nombre de personnes et d'acteurs positifs de la question sont complètement désemparés vis-à-vis de la situation qui résulte de tout cela.

Je suis d'accord avec les termes de la délibération, tout en ayant conscience de la difficulté qui est devant nous, puisque cela nous laisse dans l'incertitude sur les décisions qui peuvent être prises.

Qui a mis le désordre ?...

Mme la MAIRE. - Merci.

D'autres interventions ?

M. VICERIAT. - Un petit mot pour répondre à M. Hervy.

Comme tu as attaqué le tourisme, je te rappelle que c'est le plus gros secteur créateur d'emplois. Il faut en tenir compte, même si on n'est pas là pour défendre les intérêts des professionnels du tourisme.

J'ajouterai un point, cela pose un problème, vous l'avez sûrement abordé, aux familles recomposées et notamment à celles qui se trouvent dans des villes différentes. Elles sont beaucoup.

Mme la MAIRE. - Un quart des familles chevillaises est recomposé. C'est néanmoins en nombre beaucoup moins important, voire epsilonesque, dans des régions différentes. L'un s'est manifesté, mais je ne suis pas certaine que le cas se présente.

En tout état de cause, on ne peut certainement pas considérer possible de désorganiser tout un système qui conduirait à une organisation qui se traduise par une dégradation de l'échec scolaire pour seulement quelques enfants là où il nous faut raisonner pour tous les enfants.

Je reprends un peu les propos d'Hélène émis tout à l'heure : ne raisonnons pas la question des familles composées à travers seulement le prisme des parents.

De toute manière lorsque l'on est un enfant issu d'une famille recomposée - et c'est une personne divorcée Maire de deux enfants qui vous parle - la situation est forcément plus compliquée que dans un cadre familial que l'on pourrait qualifier de classique, bien que ce terme soit connoté. Cette dimension est inhérente à la situation familiale.

Que la situation soit créée pour faire en sorte que tous les enfants puissent bénéficier des meilleures conditions de réussite et que, pas là, cela présente aussi des conséquences positives pour eux qui pourraient faire partie des enfants les plus fragiles si l'on considérait que, pour certains d'entre eux, c'est un facteur de fragilité, cela pourrait être aussi pour eux un facteur de stabilité plus grande, pour revenir au débat du mercredi ou du samedi, mais c'est regardé à travers le prisme de l'enfant. Pour les parents, cela peut poser des problèmes d'organisation, c'est certain.

Mme HUSSON. - Il existe un facteur important pour les familles séparées. Le samedi midi permet de rencontrer et d'échanger avec le papa qui vient chercher l'enfant habituellement le vendredi soir après l'étude et qui ne rencontre pas les enseignants.

Beaucoup d'enseignants nous ont parlé en conseil d'école de petits soucis autour des enfants réglés avant 2008 le samedi midi parce que c'était un moment où l'on rencontrait les enseignants à la sortie de l'école, ce que l'on ne fait plus aujourd'hui. Cela peut être le moyen de garder le contact de l'ensemble de la famille avec l'école. Je pense que c'est important pour les enfants de milieu divorcé.

Mme la MAIRE. - Si en un mois, tous les avis peuvent s'exprimer, on n'a pour autant pas le temps de les faire converger dans un raisonnement commun. On se retrouve aujourd'hui dans un contexte où tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a un problème.

Nous avons obtenu de la part de l'inspectrice d'académie une audience, demain. Elle sera composée de représentants de la municipalité, ainsi que de parents d'élèves représentatifs de toute la diversité des propos qui ont pu se tenir dans la dernière période, ainsi peut-être que de personnels communaux pour porter ensemble cette revendication - ce que je vous propose de voter - de nous laisser un peu plus de temps pour raisonner les choses de bonne manière et créer les conditions de la sérénité autour de tout cela, quelle que soit l'issue du débat si on nous laisse le temps d'en débattre l'année prochaine.

Bien malin est celui qui peut présumer ce que serait l'issue du débat, mais en tout état de cause, ce serait forcément dans un contexte plus serein puisque l'on aurait pris le temps du partage et du dialogue.

L'objet de la délibération est de considérer que la réforme en l'état occupe la situation actuelle et, au-delà des éléments de fond pour lesquels nous avons affirmé à plusieurs reprises notre opposition, elle n'est pas applicable à la rentrée 2014. Nous demandons donc un report.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 29**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 3 (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)**

➤ **NPPV = 1 (MME LAZON)**

Mme LAZON. - Je ne participe pas au vote pour des raisons professionnelles.

Mme la MAIRE. - Nous pouvons passer directement à la délibération 3.3. car les délibérations 3.1 et 3.2 n'ont plus de raison d'être dans la période actuelle.

Nous les représenterons le moment venu.

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.3 - Approbation de la convention de garantie d'emprunt pour les logements locatifs du lot 5/6 de la ZAC Sorbiers-Sausaie

3.4 - Approbation de la garantie d'emprunt concernant les 49 logements locatifs réalisés par Valophis-Habitat - Lot 5/6 de la ZAC Sorbiers-Sausaie

3.5 - Approbation de la garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 712 logements du quartier des Sorbiers

Mme la MAIRE. - André, je te propose de présenter en même temps les délibérations 3.3, 3.4 et 3.5.

M. DELUCHAT. - *Présentations...*

Mme la MAIRE. - Merci.

M. LADJICI. - Nous souhaiterions séparer les votes. Celui de la 3.5 des votes de la 3.3 et de la 3.4.

Mme la MAIRE. - On peut procéder à des votes séparés.

Des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix les délibérations 3.3 et 3.4.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 26**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 4 (LE GROUPE UMP)**

➤ **ABSTENTIONS = 3 (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)**

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix la délibération 3.5.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.6 - Adoption de la modification du règlement de copropriété et cession des lots indivises du 55 Boulevard Jean Mermoz

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

3.7 - Acquisition d'un terrain pour l'élargissement de la rue du Berry appartenant aux Résidences le Logement des Fonctionnaires au bénéfice de la Commune

M. PHALIPPOU. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Cela va s'inscrire dans le cadre plus large du plan de restructuration et notamment de la sécurisation des véhicules, du stationnement et des piétons.

Des questions ou remarques ?...

M. HERVY. - Pour la bonne forme et le rendu de la transmission au préfet et éventuellement à d'autres, je souhaiterais que l'on indique, à l'article 2 : "autorise en contrepartie de la cession du terrain la prise en charge de la déconstruction et de la reconstruction de la clôture rue du Berry selon le cahier des charges ainsi que de la mise en place d'un tourniquet entre la rue du Berry et la résidence Barbanson".

Ceux qui participeront au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance constateront que ce genre de réflexion sur les aménagements de ce type peut jouer un rôle extrêmement important sur la sécurisation de certains sites.

En l'occurrence, il s'agit d'un itinéraire de deal bien connu dans le quartier qui a fixé un point de diffusion et un fournisseur.

Mme la MAIRE. - En tenant compte de cette modification, je mets aux voix cette délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

3.8 - Subvention à l'action de parrainage vers et dans l'emploi 2014 porté par le Comité de Bassin d'emploi du Sud Val-de-Marnais

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

Nous avons adopté tout à l'heure ensemble les conventions cadre, délibération 3.9 et 3.10. Nous passons à la suivante.

3.11 - Recours contre l'implantation d'une surface commerciale débouchant au 39/45 avenue du Général Leclerc, commune de l'Haÿ-les-Roses et avenue du Général de Gaulle, commune de Chevilly-Larue

Mme la MAIRE. - Je vous indique que nous avons eu la surprise d'apprendre qu'un permis de construire avait été délivré juste en face de la Mairie de Chevilly-Larue sur la commune voisine de l'Haÿ-les-Roses pour y construire une surface commerciale d'enseigne Lidl dont la seule entrée/sortie donnera sur la voie départementale juste à côté.

La surface commerciale sera de l'ordre de 2 007 m² de plancher. Le flux de véhicules est estimé à 500 véhicules/jour, ce qui évidemment ne s'étale pas de manière homogène dans une même journée. En réalité, c'est une moyenne bien dangereuse, car cela doit probablement vouloir dire que les pics

de circulation se produisent à des horaires très précis, correspondant aux heures de pointe de la voie d'à côté.

Au regard du fait que la route départementale qui passe devant la mairie et le lieu en question sont déjà une voirie qui connaît un flux trafic très important et qui, aux heures de pointe, connaît de gros encombrements, y ajouter une surface commerciale avec pour seule entrée/sortie cette voie paraît du domaine de l'impossible. En tout cas, elle n'est pas acceptable pour nous, puisque cela bloquerait la totalité d'un axe stratégique pour la commune, mais également à l'échelle départementale, puisque c'est une départementale très usitée pas tous ceux qui traversent le département d'Est en Ouest.

Je vous indique que j'ai fait un recours gracieux à l'attention de Monsieur le Maire de L'Hay-les-Roses pour lui demander de réexaminer le sujet et de revenir sur l'arrêté pris.

Je vais également rencontrer les responsables de Lidl et le propriétaire de la parcelle en question pour en discuter avec eux.

En tout état de cause, il faut créer les conditions pour faire un recours dans les délais, le cas échéant. Je ne sais pas s'il sera nécessaire de lancer un recours au contentieux. A priori, les premiers échanges laissent à penser qu'ils n'avaient pas envisagé les choses sous cet angle et qu'ils comprennent les difficultés qui se posent. Cela pourrait évoluer, pour autant, il nous faut créer les conditions de sécuriser la question. On ne peut pas laisser faire cela sans réagir.

Cela apporte-t-il des remarques de votre part ?....

Il y a par ailleurs une question sur le stationnement.

Il y a un parc de stationnement de 99 places. S'il y a beaucoup plus de personnes en même temps dans une surface de 2 007 m², cela signifie que ce sont les places de la mairie qui seront utilisées ou qu'il y aura du stationnement sauvage sur la voie.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

3.12 - Désignation des représentants du Conseil municipal à la commission de règlement amiable du Tramway T7

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Je propose que Mme Boivin soit déléguée titulaire et que tu sois délégué suppléant.

M. DELUCHAT. - Ah d'accord !

Rires...

Mme la MAIRE. - Il reste deux dossiers qui, à ce jour, n'ont pas encore été traités ou obtenus satisfaction. Nous les suivons de très près avec les maîtres d'ouvrage.

Pour l'instant, la RATP refuse de reconnaître le lien de causalité entre la baisse de leur chiffre d'affaires et les travaux. Je ne désespère pas que nous puissions y arriver.

Les dossiers vont être présentés de nouveau prochainement.

Il s'agit de défendre les deux commerces qui se situent avenue de Bretagne, à savoir le salon de beauté et le restaurant.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1 - Demande de subvention au titre du contrat territoire lecture

Mme LAZON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?

M. HERVY. - Une remarque pour que l'on soit vigilant.

Pour autant que je m'en souviens, la possibilité de négocier un Contrat Territoire Lecture nous a été ouverte parce qu'il y avait un Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur le secteur.

C'est une action publique d'accompagnement d'une action menée dans le cadre de la politique de la ville.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, compte tenu de ce qui est paru dans la presse et de ce que l'on va nous notifier, si ce n'est déjà fait, nous allons perdre le bénéfice du CUCS.

Il est noté dans le rapport que la poursuite de ce soutien sera négociée fin 2014. Il est fort probable que nous perdions le bénéfice du contrat lecture, si nous étions dans la même logique que celle qui a présidé à sa signature.

J'espère que cela ne sera pas le cas, mais il faut y être vigilant.

Mme LAZON. - Ce n'est pas une condition pour le Contrat Territoire Lecture.

On est déjà bien engagé pour la poursuite du contrat.

Mme la MAIRE. - On maintiendra ce degré de vigilance et on s'assurera qu'il n'y a pas de causalité directe, car on a pu signer ce contrat au vu des particularités du quartier

M. HERVY. - Parce qu'il y avait un CUCS.

J'insiste !

Mme la MAIRE. - Cela ne nous empêche pas de demander une subvention pour le contrat territoire lecture.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

4.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)

Mme LAZON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - M. Blas est invité à ne pas prendre part au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 NPPV (M. BLAS)

4.3 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC)

M. BLAS. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

4.4 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Centre culturel de Chevilly-Larue

M. BLAS. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Cette convention porte sur une durée de 1 an, contrairement aux autres conventions cadre qui sont sur 3 ans, puisque cela s'inscrit dans la continuité des discussions menées lors de la précédente mandature de porter à la réflexion du Conseil municipal la récupération en régie de l'activité théâtre.

On sera amené à revenir plus précisément sur ces questions avant le terme dès 3 ans.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

4.5 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association la Maison du Conte

Mme LAZON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

4.6 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association ACDKM

M. HOMASSON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

4.7 - Approbation du projet de coopération 2014 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie

M. HOMASSON. - *Présentation...*

Nous avons reçu dernièrement le Maire de la commune de Rosso élu récemment. Il a fallu qu'on lui refasse un historique complet via un diaporama parce que l'équipe précédente avait emporté tous les dossiers.

Il ne connaissait pas l'histoire des relations entre nos deux communes.

Il nous a assurés de son soutien.

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?

M. VICERIAT. - Grâce à ce dossier, nous avons appris beaucoup de choses avec Beverly sur les moissonneuses-batteuses !...

(Rires...)

Mme la MAIRE. - Ce qui apporte beaucoup à votre culture générale !...

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

4.8 - Demande de subvention auprès de la DRAC Île-de-France, de la région Île-de-France et du Conseil général du Val-de-Marne pour l'aménagement de la Maison du Conte

Mme LAZON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION SANTÉ

5.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association épicerie solidaire de Chevilly-Larue "Sol'Épi"

Mme RIGAUD. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

5.2 - Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme la MAIRE. - De la même manière que pour la CAO tout à l'heure, il faut désigner une personne en remplacement de M. Tranchant, désigné lors de la précédente séance.

M. KOMOROWSKI. - Je suis candidat.

Mme la MAIRE. - D'autres candidats ?....

Nous revotons sur l'ensemble des participants, à savoir Mme Rigaud, Mme Boivin, Mme Desmet, Mme Boudon, Mme Régina, M. Blas, Mme Zehia et M. Komorowski.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

Mme ZEHIA. - J'ai quelque chose à souligner.

Lors de la réunion du CCAS, on s'est réparti en 3 groupes de travail, un sur les finances, un sur les voyages et un sur l'action sociale.

J'aurais voulu participer au groupe de l'action sociale. Je ne peux y participer parce qu'il réunit tous les lundis matin, matinée où j'ai cours.

Mme la MAIRE. - D'autres travaillent également.

Mme ZEHIA. - Je trouve mal fait l'aménagement de cet horaire.

Mme la MAIRE. - Vous voudriez dire qu'il faudrait un statut de l'élu !...

Mme ZEHIA. - Il n'y a que des retraités, excusez-moi... !

Rires...

Mme ZEHIA. - Je n'ai rien contre les retraités.

Mme la MAIRE. - Je n'ai pas de réponse concrète à vous apporter présentement, mais nous avons bien pris note de la question. On va voir si l'on ne peut pas essayer de trouver un créneau plus propice.

Nous avons bien compris qu'il y a une demande d'aménager des créneaux plus propices à la participation de chacun. Il faut effectivement créer les conditions pour que les administrateurs puissent participer.

La délibération 5.3 a été ôtée, puisque sans objet étant donné que les personnes sont désignées au titre de leur fonction.

Nous en arrivons au dernier point à l'ordre du jour issu de l'article 25 du règlement intérieur : proposition par M. Viceriat d'une délibération sur la création d'une commission municipale "sécurité publique pour tous".

Article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal :

- Proposition de création d'une commission municipale "Sécurité Publique pour Tous"

M. VICERIAT. - Je vais vous parler de sécurité.

Je voudrais d'abord remercier Mme la Maire d'avoir accepté de mettre ce thème de la sécurité à l'ordre du jour, ainsi que l'adjoint à la sécurité, M. Blas.

Notre demande fait suite à différents échanges que nous avons eus lors de la réunion préparatoire du 22 mai, proposition que vous avez formulée pour le Conseil Local de Prévention de la Délinquance dont nous avons parlé tout à l'heure. Elle concerne à différents événements qui se sont passés dans la commune et qui touchent à des sujets tels que courses de quads et de moto dans la ville, de tensions dans certains quartiers, comme celui de la Croix-du-Sud où il s'est passé un certain nombre d'événements dont des vols.

Pourquoi vous propose-t-on de créer une sixième commission sur le thème de la sécurité ? Je pense qu'il faudrait avoir, comme vous l'avez évoqué tout à l'heure sur la question du Grand Paris, un diagnostic partagé sur la sécurité afin de savoir ce qui se passe ici - on en a beaucoup parlé avec M. Hervy lors de la précédente mandature - comment cela se répartit sur la ville et où se passent des choses.

Ce n'est pas une question de Gauche ou de Droite mais de politique au sens noble du terme.

À la fin de la précédente mandature, vous avez pris position sur cette question dans une lettre envoyée contre l'insécurité, avec laquelle nous étions globalement tous d'accord. Dans tous les programmes, cette question de la sécurité figurait.

Pour nous, c'est un problème qui concerne tout le monde, ce n'est pas un problème de riches ou de pauvres.

Cela concerne notamment les moins fortunés, les seniors, les enfants.

Notre position est qu'il ne faut pas se défaire sur l'État et la police nationale. Certes, nous sommes favorables, nous aussi, à la création d'un vrai commissariat de police, mais en attendant que fait-on ?

Pour avoir habité dans une ville voisine, Villejuif, notamment, cela fait 20 ans que cette ville demande un commissariat. Elle n'a toujours pas obtenu gain de cause.

Quand on parle d'incivilités, on parle d'actes de vandalisme, de délinquance routière. J'en ai été victime il y a deux ans. M. Hervy le sait, puisqu'il était venu à l'époque me soutenir. Cela peut être aussi des nuisances sonores qui concernent des nuisances physiques, des trafics en tout genre.

Pour moi, la politique de la sécurité est liée aux autres politiques. Vous en avez fait la démonstration tout à l'heure. Elle est liée à la politique de l'aménagement, de la circulation et à d'autres politiques. Cela ne doit pas être isolé du reste.

Il y a une question cruciale : la baisse des effectifs de la police et des moyens de la police nationale. Cela a peut-être commencé sous le précédent Gouvernement, mais cela s'est tout de même amplifié depuis l'arrivée de M. Hollande. Mes collègues socialistes ne seront peut-être pas d'accord, mais c'est la réalité.

La question que l'on pose est : quelle part doit prendre la commune dans la lutte contre l'insécurité ? C'est une vraie question. Que faut-il mettre en place comme moyens ? Combien cela coûte-t-il ?

Nous avons tous fait des estimations pendant la campagne, mais nous n'avons pas d'études sérieuses là-dessus.

Que fait-on en attendant d'avoir - peut-être un jour, je l'espère - un commissariat de plein exercice ?

On a toujours l'impression que les choses n'évoluent pas. Elles peuvent changer.

Je me souviens d'avoir eu des débats avec toi sur le parc du Petit Leroy. À l'entrée du parc, il y a maintenant des dispositifs pour limiter l'accès aux motos et aux quads et laisser passer les poussettes ou les personnes qui se déplacent difficilement. Les choses peuvent changer.

C'est un problème important, qui passe notamment par la création d'une véritable commission qui serait dédiée à la question de l'insécurité. Le premier rôle serait peut-être de poser un diagnostic sur ce qui va et ne va pas et de réfléchir à la manière d'apporter des améliorations, de vous.

Accompagner dans le projet le fait d'avoir un vrai commissariat, de mobiliser aussi autour... Je sais que vous avez l'intention de vous déplacer dans les quartiers. Cela peut être une occasion d'évoquer la question de la sécurité dans les quartiers. Cela peut être aussi de faire des propositions pour instiller le thème de la sécurité dans d'autres politiques. J'ai évoqué tout à l'heure l'urbanisme, la circulation et d'autres thèmes. Cela peut être aussi de faire des propositions concrètes. Je pense qu'il faudrait, peut-être les week-ends, neutraliser une partie des voies qui vont au Petit-Leroy.

Beaucoup de personnes circulent à cet endroit. Il faut peut-être étudier dans quelle mesure cela peut être le cas. On pourrait peut-être également réfléchir sur des caméras de sécurité. Un certain nombre ont été installées. En faut-il d'autres ? Où faut-il les mettre ?

Il faut réfléchir à une véritable police municipale ou à un commissariat de police, en tout cas qu'un travail d'accompagnement soit mené. C'est la proposition que je fais.

Encore une fois, pour moi, ce n'est pas une question de Gauche ou de Droite, mais de soulever un thème et de lui accorder toute la place qu'il lui faudrait.

J'ai essayé d'être bref.

Je vous livre nos premières réflexions.

Mme la MAIRE. - Je vous remercie pour cette présentation et je tiens à vous remercier de cette proposition qui donne à voir une logique constructive d'opposition, en tout cas la volonté de contribuer à notre histoire commune.

Mon propos sera assez court sur la question.

Le lieu de réflexion que vous revendiquez légitimement existe. C'est le CLSPD, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il est plus opérant que toute commission municipale qui pourrait être installée, puisque c'est le lieu dans lequel participent ceux qui portent en propre la compétence de la sécurité, c'est-à-dire les différents lieux dans l'État, la police mais aussi le Parquet, ceux qui ont cette responsabilité première de la mise en œuvre de la garantie de la sécurité des biens et des personnes sur le territoire.

Que nous y participions est un pas en avant afin de faire en sorte que l'on puisse adapter nos politiques locales de prévention en ayant bien conscience de la manière dont on se pose les questions au regard de ceux qui ont en charge la mise en œuvre de la sécurité. Par ailleurs, leur faire parvenir aussi nos propres réflexions et donc de partager ensemble ces éléments de diagnostic et éventuellement des pistes de travail est un vrai atout.

Le CLSPD, dans la dernière période, a mis en œuvre - ce n'est pas M. Nourry qui dira le contraire puisqu'il l'a présidé dans la précédente mandature - de nombreuses actions soit ponctuelles sur des sujets précis soit relatives à des personnes nommément désignées, soit plus générales et plus larges. C'est parce que c'est un lieu qui met autour de la table ceux en capacité d'agir que c'est le lieu pertinent.

Le CLSPD peut évoluer dans sa forme actuelle.

On peut imaginer des commissions thématiques de travail sur certains sujets.

En début de Conseil municipal, nous avons délibéré sur des représentants de l'opposition au sein du CLSPD afin que vous y soyez représentés de bonne façon.

Je crois que les conditions sont réunies pour convenir de prendre à bras-le-corps le sujet, mais uniquement que ce qui relève de notre propre compétence.

On peut être en situation d'y travailler de bonne manière avec ceux qui sont en première ligne sur le sujet.

Concernant la question que vous évoquez sur le rapport à la police nationale, je ne vais pas engager maintenant un débat sur la police et la baisse de ses effectifs. Nous avons effectivement déjà mené ces débats plusieurs fois dans cette enceinte.

La demande que j'ai récemment formulée au préfet de police du Grand Paris est plus précise - c'est la première fois que je le formule en ces termes - que celle de janvier dernier qui était une demande plus large d'augmentation des effectifs de la police nationale sur l'ensemble de la circonscription.

Cette demande porte sur la transformation du statut du poste de police de Chevilly-Larue en commissariat subdivisionnaire. Je ne demande pas un commissariat de plein exercice, mais un

commissariat subdivisionnaire qui continue d'être rattaché au commissariat de l'Hay-les-Roses au même titre qu'il en existe un sur la commune de Thiais.

Pourquoi n'aurions-nous pas droit à ce qui existe sur la commune de Thiais ? Cela nous permettrait d'avoir des effectifs en plus grand nombre, des horaires d'ouverture plus larges et surtout des effectifs composés de policiers de terrain, non pas des enquêteurs qui sont là pour mener un travail de policier sur l'espace public, qui pourraient être de nature à jouer un rôle de prévention.

Pour cette raison, je vais appeler la majorité municipale à ne pas voter favorablement votre proposition non pas pour considérer qu'elle n'a pas d'objet, mais que l'instance et le lieu de décision existent déjà et que je souhaiterais plutôt que chacun se saisisse de ce lieu pour en faire un véritable objet de travail ensemble.

M. VICERIAT. - Effectivement, je me suis penché sur le CLSPD.

Je pense que ce n'est pas une réponse à la hauteur des enjeux.

La sécurité, c'est aussi important que l'éducation. C'est aussi important que d'autres sujets traités dans des commissions et cela appelle par rapport à la fréquence de fonctionnement de cette institution - que je connais mal, on est d'accord - pour laquelle j'ai entendu parler de 1 ou 2 réunions par an, pour moi, la sécurité, c'est beaucoup plus que cela, car il y a de vrais problèmes d'insécurité. On a signalé ce qui s'est passé récemment dans le quartier de la Croix-du-Sud.

La sécurité, c'est comme l'éducation, cela nécessite une vigilance permanente. Permettez-moi de ne pas être d'accord avec vous sur ce sujet. Je pense qu'il faudrait vraiment créer une commission dédiée à ces thèmes qui vous accompagne dans un certain nombre d'actions opérationnelles et qui sensibilisent.

J'ai bien noté une chose très importante que M. Hervy avait reprise à d'autres occasions : il faut une mobilisation citoyenne. Quand il y a des problèmes, il faut que les habitants y prennent part. Ce n'est pas que le problème de la police, c'est aussi celui de tous les habitants. Il ne s'agit pas de promouvoir des formes d'autodéfense, mais que tout le monde prenne conscience que c'est un problème important, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme la MAIRE. - C'est bien la raison pour laquelle le CLSPD met autour de la table des représentants des copropriétaires et des locataires.

Le CLSPD a l'obligation de se réunir au moins une fois par an. Cela n'emporte pas le nombre de fois que nous décidons réellement de le convoquer.

M. HERVY. - Le débat sur la sécurité est le débat politique. Il est un peu tard. Aussi, on va laisser de côté les jugements partisans ou de valeur.

À la question posée, Mme la Maire a très bien répondu. Nous y avons répondu au début de la séance avec la désignation des représentants au sein du CLSPD. J'attire votre attention sur le fait que le CLSPD, lorsqu'il se réunit en session plénière, est convoqué conjointement par le Maire et le Préfet.

Nous associons les services municipaux qui nous permettent d'apporter une contribution à la réflexion qui s'y mêle et le Préfet fait son affaire de la présence de tous les services de l'État concernés. On en a cité quelques-uns. J'ai ajouté tout à l'heure le juge pour enfants, il faudrait ajouter la protection judiciaire de la jeunesse, les principaux des collèges, la participation du principal désigné pour les questions de sécurité par l'académie, etc.

Lorsque nous tenons la séance plénière, autour de la table, nous avons toutes les personnes ayant une responsabilité à assumer sur la question de la sécurité publique.

Ensuite, le CLSPD a la possibilité de constituer des commissions sur des thèmes.

Nous avons fait le choix de nous servir de cette possibilité réglementaire pour créer, en accord avec le sous-préfet, une commission interne au CLSPD qui ne se réunit pas une fois par an, mais au moins 4 fois par an et, plus, si l'on sent qu'il y a besoin de se voir pour construire des actions concertées.

Cette commission réunit grosso modo les mêmes acteurs et un peu plus large, puisque l'on veille à ce que des représentants des structures sociales de la ville soient présents. J'entends par structures sociales les bailleurs sociaux, les représentants de copropriétés, comités de quartiers, etc. On ajuste cela en fonction des problèmes à traiter.

Il ne s'agit pas de faire du discours sur ce qu'il faut faire en matière de sécurité qui ne fait jamais rien avancer, mais pour analyser ensemble les situations concrètes auxquelles la police est confrontée, auxquelles les bailleurs sont confrontés, auxquelles nous-mêmes sommes confrontés sur la demande des citoyens et essayer de comprendre comment se constituent ces situations concrètes à l'endroit où elles existent avec les protagonistes connus pour essayer de prendre ensemble les mesures permettant de circonscrire les problèmes.

Je n'entrerai pas plus dans les détails. Il faut que vous voyiez comment cela se passe.

Si l'on a réussi à régler les problèmes de sécurité que l'on avait au croisement de la rue Le Coz et de la rue Georges Brassens, c'est parce que, dans le CLSPD, on a été capable de construire une réflexion partenariale sur l'analyse du sujet et, sur le terrain, une réponse adaptée avec les bailleurs et les habitants du quartier.

La conjonction des deux types d'intervention a fonctionné.

On aurait pu mettre autant de policiers que l'on voulait sur le terrain, cela n'aurait rien réglé. On avait affaire à des problématiques très concrètes d'organisation du milieu sur le terrain qu'il fallait régler, qui était en souffrance depuis des années. Je n'entre pas dans les détails mais les itinéraires de mobylettes à l'intérieur d'une propriété n'auraient pas dû passer sauf que le bailleur ne gérait plus depuis longtemps tous les obstacles qui auraient dû exister. Nous et les locataires lui avons mis la pression, désormais, les obstacles existent et il n'y a plus de 2 roues à moteur qui passent le dimanche après-midi y compris pour se rassembler sur une partie retirée pour faire ce que vous imaginez.

C'est ainsi que cela fonctionne.

Ce n'est pas avec des incantations ou des voitures de police qui circulent et qui ne voient rien.

La commission travaille sur du concret. Par ailleurs, la question du diagnostic que vous posez s'élabore là parce que nous n'avons pas les données. Nous pouvons nous raconter entre nous quelques épisodes constatés de manière éparse dans la ville, mais ceci n'est pas un diagnostic.

Le diagnostic est ce que nous dit le ministère de la justice sur des décisions concernant des occupants de notre territoire, c'est ce que nous disent les services de police sur l'analyse des statistiques et les questions qu'on leur pose et sur la nature des faits constatés et leur localisation.

C'est chaque administration qui nous apporte les éléments de connaissance dont nous avons besoin pour réfléchir à ce qu'il est nécessaire de faire. La commission *ad hoc* du CLSPD s'empare des questions concrètes en vue de les traiter concrètement.

Le travail qui se fait là est éminemment précis, partenarial et efficace sur le terrain car toutes les situations traitées ont connu une solution dans tous les quartiers de la ville.

Mme la MAIRE. - Je propose de passer au vote, étant donné l'heure avancée, sinon on risque d'y passer beaucoup de temps.

Les garanties ont été apportées ce soir sur le fait que ces questions sont considérées comme importantes et que le lieu où elles seront débattues existe.

Nous ne sommes pas dans une situation de non-réponse à la préoccupation.

Je mets aux voix.

Qui est favorable à la création de la commission municipale "Sécurité Publique pour Tous" ?

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 4 (LE GROUPE UMP)**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 28**

➤ **NPPV = 1 (M. BLAS)**

Mme la MAIRE. - Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - En avez-vous ?

Mme ZEHIA. - Quand se déroulera le prochain Conseil municipal ouvert ?

Mme la MAIRE. - Le public peut venir à toutes les séances de Conseil municipal. Celles que nous organisons volontairement dans un autre lieu pour pouvoir accueillir davantage de public sont celles concernant le vote budgétaire, ce qui sera le cas lors du prochain débat d'orientation budgétaire.

Je vous remercie et je lève la séance.

(La séance est levée à 00 h 25.)